



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 14 juin 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1174347002

Conclure avec Pépinière Jardin 2000 inc., une entente-cadre d'une durée de 30 mois, pour la fourniture de divers accessoires horticoles pour la mise en motte des arbres de la pépinière municipale / Appel d'offres public 17-15868 / Montant estimé de l'entente-cadre 185 868,59 \$, taxes incluses / (2 soumissionnaires conformes)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1174473002

Accorder un contrat à Stelem, division d'Aqua Data inc., pour la fourniture de manipulateurs de vannes portatifs, - Somme maximale de 110 720,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16062 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1174449001

Accorder un contrat à Impérial Traitement Industriel Inc., pour la fourniture de service de pompage et disposition d'eau d'infiltration à l'usine d'eau potable Atwater, pour une période de trente-six mois - Somme maximale de 156 170,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15887 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction des opérations - 1173687003

Conclure avec Agences de sports Tri-OMF inc., une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture d'équipements de protection individuelle (MSD624) pour le sauvetage nautique et sur glace, incluant l'entretien et l'inspection, pour un montant de 448 216,10 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 17-16100 - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1177320001

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon pour une somme maximale de 414 369,90 \$ (taxes incluses) / Appel d'offres public 402510 - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.006 Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526015

Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée, pour la mise à niveau et sécurisation des accès au poste de garde de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 498 603,08 \$, taxes incluses / Appel d'offres public SP1702-138384-C - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat de services professionnels

CE Saint-Laurent, Direction des travaux publics - 1174378010

Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c. pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François pour une somme maximale de 115 998,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-009 - (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.008 Contrat de services professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526012

Accorder un contrat à CIMA+ S.E.N.C d'une valeur totale de 407 776,08 \$, taxes incluses un contrat de Services professionnels en hydrologie urbaine pour la réalisation d'une étude des réseaux unitaires des bassins de drainage Parc Lafontaine, St-Jacques d'Youville et Mont-Royal de la Ville de Montréal- Dépenses totales de 468 942,49 \$, taxes incluses (contrat : 407 776,08 \$ + 61 166,41 \$ de contingences) - Appel d'offres public 17-16065 (6 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.009 Contrat de services professionnels

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1174864003

Accorder un contrat de services professionnels à JPD International inc. pour la rétention de leurs services à titre d'organisateur professionnel de Congrès (Professional Congress Organiser - PCO) pour appuyer l'équipe de coordination de la Ville de Montréal pour l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018 / Appel d'offres public n° 17-16047 - (2 soumissionnaires) - (montant de 194 531,95 \$, taxes incluses, en plus des honoraires de commissions prévus au devis et portant sur les ententes de visibilité conclues, les publicités vendues et la location d'espaces aux exposants) / Autoriser, pour 2018, un ajustement budgétaire à la Direction générale - Congrès ICLEI d'un montant de 106 580 \$ net de ristournes

20.010 Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1174368006

Approuver le projet d'entente supplémentaire entre Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCC) et la Ville de Montréal, lequel prévoit une modification au plan du tracé de la piste cyclable sur le pont de contournement de l'Île des Soeurs qui appartient à PJCC mais dont l'exploitation, le maintien et l'entretien sont délégués à la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.011 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Insectarium - 1173426002

Accepter le don de spécimens d'insectes de Monsieur Julien Delisle pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à son attention, pour une valeur totale de 35 231 \$ / Approuver un projet de convention de donation à cette fin

20.012 Subvention - Contribution financière

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1160604003

Accorder un soutien financier de 5000 \$ à l'Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI), pour contribuer aux frais engagés lors de son congrès annuel tenu à Montréal, les 4 et 5 novembre 2016, sous le thème « Fiches industrielles et développement urbain »

20.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.014 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1170879002

Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des concerts Campbell 2017 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1170318002

Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à l'Association des professionnels en développement économique (APDEQ) en appui à la tenue de son congrès annuel qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 octobre 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1176794003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ à dix organismes pour l'année 2017, pour des activités liées à l'accueil de jour des personnes sans-abri, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.017 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1177257001

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Fondation Jasmin Roy dans le cadre d'un sondage pancanadien mené auprès de la communauté LGBT / Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.018 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1177466002

Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales en 2017, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 1, totalisant la somme de 184 738 \$ incluant les frais de concours de 2 322 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel. / Approuver les projets de convention à cet effet.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1171114003

Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal

30.002 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1177209001

Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2017 / Autoriser l'occupation du domaine public du 17 juin au 16 septembre 2017

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1176157005

Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 36 906,97\$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Publications BLD inc.

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil - 1176083004

Autoriser un virement budgétaire de 65 340 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration afin de permettre la création d'un poste temporaire d'agente de recherche au Service du greffe et d'approuver certaines dépenses en 2017 à compter de la signature du présent dossier décisionnel / Ajuster la base budgétaire du Service du greffe pour les années 2018, 2019 et 2020

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.002 Règlement - Urbanisme

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1176938001

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements 1440, 1441, 1442, 1443, 1444, 1318-5 et 1317-15 de la Ville de Mont-Royal

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	27
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0



Dossier # : 1174347002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , Section entretien Centre
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Pépinière Jardin 2000 inc., une entente-cadre d'une durée de 30 mois, pour la fourniture de divers accessoires horticoles pour la mise en motte des arbres de la pépinière municipale. Appel d'offres public 17-15868 – Deux soumissionnaires conformes. Montant estimé de l'entente-cadre 185 868,59 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. Conclure avec Pépinière Jardin 2000 inc., une entente-cadre d'une durée de 30 mois, pour la fourniture de divers accessoires horticoles pour la mise en motte des arbres de la pépinière municipale. Appel d'offres public 17-15868 – 2 soumissionnaires conformes. Montant estimé de l'entente-cadre 185 868,59 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-02 09:20

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1174347002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , Section entretien Centre
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Pépinière Jardin 2000 inc., une entente-cadre d'une durée de 30 mois, pour la fourniture de divers accessoires horticoles pour la mise en motte des arbres de la pépinière municipale. Appel d'offres public 17-15868 – Deux soumissionnaires conformes. Montant estimé de l'entente-cadre 185 868,59 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, la pépinière municipale met en panier et livre aux différents arrondissements et services centraux de la Ville de Montréal plus de 4 000 arbres de calibre. Depuis les dernières années, des efforts ont été déployés afin d'augmenter la production d'arbres et répondre à la demande croissante des nombreux projets de reboisement. Nous avons estimé que la pépinière livrerait 4 500 arbres en 2017, puis 5 000 arbres en 2018 et 2019. Depuis deux ans, la pépinière municipale est devenue un partenaire incontournable de la division Forêt urbaine dans l'approvisionnement des arbres nécessaires aux contrats du Plan d'action canopée. Pour ces raisons, 20 % des coûts inhérents à l'achat du matériel horticole nécessaire à la production et à la livraison des arbres sont couverts par le Plan d'action canopée.

C'est la deuxième fois que la pépinière municipale procède par voie d'entente-cadre, afin de se procurer le matériel horticole nécessaire pour la mise en motte de ses arbres.

L'appel d'offres a été lancé le 29 mars 2017 et s'est terminé 21 jours plus tard, soit le 19 avril 2017. Les soumissions ont été ouvertes le 19 avril 2017 à 10 h 30. Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. La soumission est donc valide jusqu'au 16 août 2017.

L'appel d'offres public a été publié dans le quotidien « Le Devoir » ainsi que dans le système électronique SÉ@O.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0044–19 janvier 2015 – Conclure avec Timm Enterprises Ltd, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de matériel horticole pour la mise en motte des arbres de la pépinière municipale. Appel d'offres public 14-14077 – 2 soumissionnaires. Montant estimé de l'entente-cadre 105 931,07 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Afin de procéder à la préparation des arbres pour leur manutention et leur transport, des paniers de broches, des jutes et des protecteurs d'arbres de dimensions et de gradations spécifiques sont essentiels pour contenir la terre et les racines et pour protéger les troncs des blessures éventuelles jusqu'à leur plantation. Comme ces matériaux sont nécessaires année après année, un appel d'offres pour une durée de 30 mois a été effectué. La présente entente-cadre avec la compagnie Pépinière Jardin 2000 inc., sera destinée aux besoins exclusifs de la pépinière municipale.

Le présent contrat a pour objet de fournir le matériel nécessaire à la mise en panier des arbres produits à la pépinière municipale, destinés aux divers arrondissements et services centraux de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Cet appel d'offres public a été lancé et supervisé par la Direction de l'approvisionnement. Sur un total de deux preneurs de cahier de charges, deux soumissions ont été déposées, ce qui représente un pourcentage de 100 %. Pour plus d'informations concernant les preneurs de cahier de charges, les soumissions déposées, l'analyse, etc., nous vous référons à l'intervention de cette Direction jointe au sommaire.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Pépinières Jardin 2000 inc.	185 868,59 \$		185 868,59 \$
Timm Enterprises LTD	*198 667,60 \$		*198 667,60 \$
Dernière estimation réalisée	160 150,98 \$		160 150,98 \$
Coût moyen des soumissions conforme <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			192 268,09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,44 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			12 799,01 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			6,89 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			25 717,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			16,06 %

*Afin de comparer objectivement les deux soumissionnaires ainsi que la dernière estimation, nous avons ajouté la TVQ de 17 236,00 \$ au fournisseur ontarien Timm Enterprises Ltd.

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur de 16 % à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart de prix peut se justifier par le marché particulièrement effervescent dans le domaine de la production des arbres d'ornement et de leurs produits dérivés. Depuis l'invasion de l'agrile du frêne en 2010 au Québec, la demande d'approvisionnement

en arbre a particulièrement augmenté. Il s'en est suivi une augmentation des prix difficilement prévisible et quantifiable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 185 868,59 \$ taxes incluses, sera assumé comme suit :

80 % de ce contrat, soit 148 694,87 \$ taxes incluses, est prévu au budget de fonctionnement de la Division de la gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs – pépinière municipale du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

2017 : 49 564,96 \$

2018 : 49 564,96 \$

2019 : 49 564,96 \$

La dépense sera imputée au compte suivant : 2101-0010000-101151-07163-56509 -15019-0000-000000-000000-00000-00000

Puis 20 % de ce contrat, soit 37 173,72 \$ taxes incluses, sera entièrement financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-047 Plan Gestion Forêt Urbaine.

2017 : 12 391,24 \$

2018 : 12 391,24 \$

2019 : 12 391,24 \$

La dépense sera imputée au compte suivant : 6101-7716047-802503-07165-57402-000000-0000-162792-000000-99000-00000

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La fourniture des arbres aux divers arrondissements de la Ville permet à chaque arrondissement d'améliorer ses infrastructures vertes à Montréal. En effet, la plantation d'environ 4 000 arbres annuellement augmente la canopée et réduit les îlots de chaleur, ce qui permet à la Ville de poursuivre son objectif d'augmenter la canopée à 25 %. En outre, cet approvisionnement représente près de 40 % des arbres qui sont plantés sur le domaine public annuellement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité que l'octroi du contrat soit refusé, la pépinière municipale ne sera pas en mesure de livrer 4 500 arbres en 2017, puis 5 000 arbres en 2018 et 2019 aux arrondissements concernés. Si les arrondissements devaient se procurer leurs arbres à l'externe, d'importants coûts devraient être envisagés par ces arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, comme convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'émission d'un bon de commande dès que possible est nécessaire afin que la pépinière municipale procède à l'acquisition de ces matériaux horticoles pour la mise en motte des arbres de calibres dès l'automne 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires sont incluses à la soumission. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux clauses administratives.

Le processus respecte la Politique de gestion contractuelle ainsi que la Politique de l'approvisionnement.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin GAUDET
C/m horticult. champetre ou abrite - pepin. &
parc floral

ENDOSSÉ PAR

Guylaine PARR
Chef de division

Le : 2017-05-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Daniel HODDER
Directeur des programmes et exploitation -
Parcs

Approuvé le : 2017-06-01

Carole PAQUETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-06-02



Dossier # : 1174473002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau et des réservoirs , Entretien du réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Stelem, division d'Aqua Data inc., pour la fourniture de manipulateurs de vannes portatifs, pour une somme maximale de 110 720,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16062 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder à Stelem, division d'Aqua Data inc., le contrat pour la fourniture de manipulateurs de vannes portatifs pour la Direction de l'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 720,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16062 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-29 14:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174473002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau et des réservoirs , Entretien du réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Stelem, division d'Aqua Data inc., pour la fourniture de manipulateurs de vannes portatifs, pour une somme maximale de 110 720,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16062 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a mis en place un programme triennal d'inspection des deux mille six cent vingt-cinq (2625) chambres de vannes, de régulation de pression et de compteurs. Dans le cadre de ce programme, les équipements installés dans ces chambres souterraines sont maintenus en condition de fonctionnement pour s'assurer de régulariser les pressions selon les consignes, de vérifier les débits dans différents secteurs de l'île de Montréal et de maintenir les vannes pleinement fonctionnelles. Les vannes, qu'elles soient de type papillon ou à guillotine, sont fréquemment manipulées lors des opérations d'entretien ou de nettoyage des chambres de vannes. Les manipulateurs de vannes actuellement utilisés requièrent plusieurs opérations manuelles lors de l'ouverture ou de la fermeture des vannes. Certains de ces équipements ont atteint leur durée de vie utile et doivent donc être remplacés. L'acquisition de manipulateurs de vannes portatifs électriques assurera une plus grande efficacité en diminuant le temps d'intervention et permettra d'effectuer les travaux de façon plus sécuritaire.

L'appel d'offres public # 17-16062 a été publié dans le quotidien Le Devoir, sur le site internet de la Ville de Montréal et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 29 mars 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 avril 2017. La durée de publication a été de vingt (20) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 17 août 2017.

Un (1) addenda a été publié le 7 avril 2017 afin de remplacer le bordereau de soumission, à la suite d'une modification des besoins de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Stelem, division d'Aqua Data inc., pour la fourniture de dix (10) manipulateurs de vannes portatifs pour les besoins de la division Exploitation réseau et réservoirs de la Direction de l'eau potable, article 2 "Fourniture de manipulateurs de vannes portatifs" appel d'offres public # 17-16062.

L'appel d'offres public # 17-16062 comprend trois (3) articles demandés par divers arrondissements et service :

- Article 1 : la fourniture d'opérateurs de vannes sur remorques;
- Article 2 : la fourniture de manipulateurs de vannes portatifs;
- Article 3 : les services de mise à niveau d'opérateurs de vannes hydrauliques.

Le présent dossier décisionnel ne traite que de l'article 2 demandé par la Direction de l'eau potable, conformément au tableau des prix joint à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Aucun montant pour les contingences et les incidences n'est requis dans le cadre de ce contrat. Les équipements sont payables selon un prix unitaire tel que spécifié au bordereau de soumission.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public # 17-16062, il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et deux (2) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Après analyse des soumissions, il s'avère que les deux (2) soumissionnaires sont conformes et que la firme Stelem, division Aqua Data inc. présente la soumission la plus basse conforme pour l'article 2. Il est à noter qu'une firme pouvait soumissionner sur un ou plusieurs articles. Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, la Ville octroie le contrat par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chaque article.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Stelem, division d'Aqua Data inc.	110 720,93 \$	-	110 720,93 \$
Centre de réparation hydraulique Hydrep inc.	117 561,94 \$	-	117 561,94 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	103 477,50 \$	-	103 477,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			114 141,44 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,09 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	6 841,01 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	6,18 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	7 243,43 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	7,00 %

Les validations ont été faites au Registre des entreprises non admissibles (RENA), aucun soumissionnaire n'y figure.

Le soumissionnaire recommandé, Stelem, division d'Aqua Data inc., est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. La firme Stelem, division d'Aqua Data inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 110 720,93 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 101 102,97 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau et sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations »

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de ces équipements visent à assurer la pérennité des ressources en maintenant en bon état les infrastructures d'eau potable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat vise à optimiser les processus lors des interventions sur les équipements d'eau potable, à réduire les risques de blessures et à remplacer les équipements désuets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Juin 2017

Livraison de l'article : Octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marc OUELLET
Ingénieur mécanique

ENDOSSÉ PAR

Daniel TURCOT
Chef de division

Le : 2017-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de la Direction de l'eau potable

Approuvé le : 2017-05-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice du Service de l'eau

Approuvé le : 2017-05-29



Dossier # : 1174449001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine Atwater
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Impérial Traitement Industriel Inc., pour la fourniture de service de pompage et disposition d'eau d'infiltration à l'usine d'eau potable Atwater, pour une période de trente-six (36) mois, pour une somme maximale de 156 170,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15887 - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder à Impérial Traitement Industriel Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trente-six (36) mois, le contrat pour la fourniture de service de pompage et disposition d'eau d'infiltration à l'usine d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 156 170,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15887;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-29 14:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174449001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine Atwater
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Impérial Traitement Industriel Inc., pour la fourniture de service de pompage et disposition d'eau d'infiltration à l'usine d'eau potable Atwater, pour une période de trente-six (36) mois, pour une somme maximale de 156 170,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15887 - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable du Service de l'eau a des travaux de réparation des fissures à réaliser aux murs de la chambre de vannes de l'interconnexion 1 à l'usine Atwater. Des infiltrations d'eau provenant notamment de la nappe phréatique ont été constatées dans la chambre de vannes de l'interconnexion 1. Ces infiltrations inondent le sous-sol de la chambre de vannes. Afin d'assurer l'intégrité des équipements, de permettre les travaux de réparation des fissures ainsi que d'assurer un milieu propre et sécuritaire pour tous, il est nécessaire de pomper ces eaux d'infiltration et d'en disposer dans un lieu d'élimination accrédité et respectant les réglementations applicables.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 mars 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 avril 2017. La durée de publication a été de vingt-cinq (25) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 8 août 2017.

Trois (3) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres, afin d'apporter certaines précisions sur le projet :

Addenda #1 - 23 mars 2017 - Réponse aux questions soulevées par les preneurs du cahier des charges;

Addenda #2 - 28 mars 2017 - Avis aux preneurs du cahier des charges du report de la date d'ouverture des soumissions au 10 avril 2017 à la demande d'un des preneurs du cahier des charges.

Addenda #3 - 4 avril 2017 - Avis à l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres. Ces modifications visaient plus précisément le retrait de l'article 14 des «Clauses administratives particulières» du document d'appel d'offres et la rectification de l'article 16 des «Instructions aux soumissionnaires» permettant l'utilisation de sous-traitants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Impérial Traitement Industriel Inc., d'une durée de trente-six (36) mois, pour le pompage et la disposition d'eau d'infiltration à l'usine de production d'eau potable Atwater.

Les travaux comprennent le pompage et la dispositions des eaux d'infiltrations dans un lieu d'élimination accrédité et respectant les réglementations municipales, provinciales et fédérales, applicables à ce lieu et aux travaux à exécuter.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de pompage dans le cadre d'un appel d'offres public pour un contrat similaire et les prévisions des besoins pour les trente-six (36) prochains mois. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville et pour fin de comparaison des offres.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public # 17-15887, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement des quatre (4) firmes se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Selon la liste des preneurs du cahier des charges, Impérial Traitement Industriel Inc. ne figure pas sur la liste. Par contre, puisque Véolia est le premier actionnaire de Impérial Traitement Industriel Inc., nous sommes en mesure de faire le lien entre le preneur et le dépositaire. Ce faisant, la soumission obtenue de Impérial Traitement Industriel Inc. est conforme aux demandes du Service des approvisionnements.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. La soumission de la firme Impérial Traitement Industriel Inc. a été jugée la plus basse conforme.

Entreprises soumissionnaires conformes	Prix de base (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Impérial Traitement Industriel Inc.	156 170,54 \$	156 170,54 \$
ABC Environnement Inc.	157 784,51 \$	157 784,51 \$
Revolution Environmental Solutions LP	202 275,52 \$	202 275,52 \$
Clean Harbors Québec Inc.	214 830,79 \$	214 830,79 \$
Groupe Sanyvan Inc.	246 724,85 \$	246 724,85 \$

Dernière estimation réalisée à l'interne	229 950,00 \$	229 950,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		195 557,22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100		25,22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		90 554,31 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		57,98 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		-73 779,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		-32,09 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		1 613,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100		1,03 %

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de 32,09 % (- 73 779,46 \$) entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée à l'interne.

Les principaux éléments expliquant cet écart sont :

- la disposition des eaux d'infiltration : le prix unitaire au litre (0,16 \$/litre utilisé dans l'estimation par rapport à 0,10 \$/litre soumis par le plus bas soumissionnaire conforme).
- l'assainissement du camion par visite : le taux (300 \$/visite utilisé dans l'estimation par rapport à 158 \$/visite soumis par le plus bas soumissionnaire conforme).

Les validations requises à l'effet que Impérial Traitement Industriel Inc. ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP), le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et Impérial Traitement Industriel Inc. ne possède pas une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 156 170,54 \$, taxes incluses représente un coût net de 142 604,52 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau de l'année 2017 et la balance sera priorisée à même le budget de fonctionnement des années subséquentes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, certains travaux de réfection dans le cadre de projet déjà octroyés risquent d'être retardés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Juin 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève GÉLINAS
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-26

Christian MARCOUX
Chef de division - Ingénierie et Chef
d'exploitation des usines par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André MARSAN
Directeur de la Direction de l'eau potable

Approuvé le : 2017-05-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-29



Dossier # : 1173687003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Agences de sports Tri-OMF inc., une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture d'équipements de protection individuelle (MSD624) pour le sauvetage nautique et sur glace - incluant l'entretien et l'inspection - Appel d'offres public 17-16100 - (deux soumissionnaires) pour un montant de 448 216,10 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande d'équipements de protection individuelle (MSD624) pour le sauvetage nautique. ;
2. d'accorder à **Agences de sports Tri-OMF**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **no. 17-16100** et au tableau de prix reçus.
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'agglomération et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-02 16:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173687003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Agences de sports Tri-OMF inc., une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture d'équipements de protection individuelle (MSD624) pour le sauvetage nautique et sur glace - incluant l'entretien et l'inspection - Appel d'offres public 17-16100 - (deux soumissionnaires) pour un montant de 448 216,10 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) doit absolument renouveler les équipements de protection individuelle (habits de flottaison, manteaux de marque Mustang Survival) pour les équipes de sauvetage nautique - glace. En effet, les habits de protection utilisés, par les équipes nautiques lorsque l'eau est en bas de 15 degrés Celcius et aussi par les équipes sauvetage glace en saison, sont discontinués et ne sont plus étanches. L'urgence de cette requête est aussi en raison des délais de livraison, après la signature du contrat, qui sont de quatre (4) semaines, ce qui nous amènerait à la fin de juillet sinon au début du mois d'août, moment idéal pour la distribution des nouveaux habits.

Le Service d'approvisionnement a publié par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO), un avis d'appel d'offres afin d'obtenir du marché des informations sur les produits offerts en ce qui concerne les équipements de protection individuelle pour le sauvetage nautique et glace. Suite à l'appel d'offres, nous avons reçu deux (2) soumissions. L'analyse technique a été effectuée par le SIM.

Suite à cette étude, le fournisseur Agences de sport Tri -OMF inc. a été choisi. L'Agence nous fournira les équipements MSD624, il en fera l'inspection annuelle, l'entretien et la réparation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

Ce dossier décisionnel vise à conclure une entente cadre avec Agences de sport TRI-OMP Ltée - durée de 60 mois à partir de la date de l'autorisation d'octroi avec les conditions suivantes:

- L'adjudicataire devra fournir à chaque livraison, un certificat d'analyse ou d'essai attestant la conformité de ses produits aux exigences contractuelles;
- La livraison des marchandises devra s'effectuer dans un délai n'excédant pas quatre (4) semaines - ce délai sera effectif à compter de la date de réception du bon de commande émis par la Ville;
- L'adjudicataire devra effectuer l'entretien préventif dans les quinze (15) jours civils suivant la demande du représentant du SIM;
- Prévoir que l'entretien préventif des équipements soit fait pendant la saison estivale.

JUSTIFICATION

Les équipements ne sont plus conformes aux besoins des pompiers. La prochaine saison glace est compromise si la Ville ne fournit pas les bons habits. En effet, ces habits assurent la flottaison lors d'une chute accidentelle et protègent les pompiers contre les chocs thermiques. La saison glace ne pourra entrer en fonction qu'avec ces nouveaux habits. Le modèle MSD624 a été présenté et accepté par le comité paritaire en santé et sécurité au travail du SIM. Ce comité est composé des membres suivants, soit le vice-président et trois directeurs de l'Association des pompiers de Montréal, du chef de la division SST du SIM et finalement du chef de la division des premiers répondants et des opérations spécialisées.

Ce modèle est le seul à satisfaire aux critères opérationnels pour un travailleur qui répond en situation d'urgence. Par le fait même, nous avons aussi la possibilité de challenger le marché puisqu'il y a plusieurs distributeurs au Québec.

Firmes soumissionnaires	Prix de base sans taxes	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Agences de sports Tri-OMF inc.	389 837,88 \$		448 216,10 \$
La boutique du plongeur (Triton) Ltée	493 278,20 \$		567 146,61 \$
Dernière estimation réalisée	365 531,00 \$		420 269,13 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			507 681,36 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			118 930,51 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			26,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			27 946,97 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			6,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			118 930,51 \$
			26,5 %

$\frac{\text{Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\%)}}{((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100}$
--

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce contrat est de 448 216,10 \$ (taxes incluses) sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 359 372,05 \$, correspondant à l'investissement pour les 5 prochaines années sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 14-021 – Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien du SIM et leurs équipements.
Le solde, soit 88 844,05 \$, correspondant aux frais d'entretien maximal pour les 5 prochaines années, sera assumé par le budget de fonctionnement du SIM.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon les considérations de la Ville, le soumissionnaire préconise l'économie d'énergie par la réutilisation des retailles, par un emballage de carton et plastique recyclable à 100 % qui est réutilisé pour l'emballage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fin de saison nautique (septembre à décembre) et la saison glace des équipes du SIM seront compromises si nous ne fournissons pas les équipements adéquats aux pompiers de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution:
Début du contrat: 15 juin 2017
Fin du contrat: 15 juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandra BURTON
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-06-01

Alexandre MIZOGUCHI
Chef de division 124 - Premiers répondants et
Opérations spécialisées

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain L'HOSTIE
Assistant-directeur - Centre de services -
Expertise et développement de la prévention

Approuvé le : 2017-06-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno LACHANCE
Directeur

Approuvé le : 2017-06-02



Dossier # : 1177320001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon pour une somme maximale de 414 369.90\$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 402510 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 414 369,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 402510;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-31 09:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177320001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon pour une somme maximale de 414 369.90\$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 402510 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet Turcot, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit reconstruire les structures du viaduc Angrignon / Notre-Dame et ses approches. Toutefois, ces travaux ne seront réalisés qu'à la fin du projet Turcot. Entre temps, le viaduc doit être maintenu afin de garantir sa fonctionnalité.

Le viaduc constitue un lien stratégique entre quatre arrondissements (voir schéma de localisation en pièce jointe) et est identifié comme principal chemin de détour pour les travaux majeurs qui ont lieu dans le secteur présentement et pour les deux prochaines années: (Travaux majeurs en cours - échangeur Turcot, pont Mercier, pont Champlain). Le viaduc est présentement fortement sollicité et le sera davantage d'ici sa reconstruction .

Afin de s'assurer de la mobilité à l'échelle de Montréal, il importe que ce viaduc puisse accueillir de forts volumes de circulation en toute sécurité. Or, le viaduc et ses approches présentent actuellement plusieurs signes de dégradation qui pourraient s'aggraver compte tenu de l'augmentation anticipée des volumes de circulation sur les chemins de détour. Par mesures préventives et afin de minimiser les entraves sur ce réseau artériel, il a été convenu avec la Division de la Gestion des actifs de la voirie que la Division des Grands projets portefeuille 1 du SIVT réalisera des travaux d'amélioration de l'état des éléments structuraux du viaduc Angrignon / Notre-Dame et ses approches. Le plan d'intervention, le suivi et la surveillance de ces ouvrages seront faits avec la collaboration de la Division de la Gestion des actifs de la voirie. Il s'agit de mesures de mitigation à mettre en place afin de gérer les risques d'entraves sur les chemins de détour planifiés par les divers chantiers.

En 2016, un premier contrat (CE161049) a été accordé à Eurovia Québec Grands Projets pour la réalisation de travaux d'amélioration des deux structures dont il est question dans ce dossier et 95% de l'enveloppe a été dépensée.

Dans ce contexte, un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réparation des structures a été publié du 27 mars 2017 au 19 avril 2017. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivants sa date d'ouverture, soit jusqu'au 17 août 2017. L'appel

d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 24 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis lors de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 161049 - 15 juin 2016 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon pour une somme maximale de 426 557,25\$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 331201 - 4 soumissionnaires (1167320001);
CG12 0236 - 21 Juin 2012: Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat d'une valeur maximale de 414 369,90\$ (taxes incluses) à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon. Les travaux permettront d'améliorer la capacité structurale du viaduc et de ses approches et de prévenir la détérioration accélérée des divers éléments structuraux.

À titre d'exemple, les travaux peuvent consister à :

- Sécuriser le dessous des structures par l'enlèvement de morceaux de béton lâches;
- Effectuer la réfection des sections de glissières et de garde-corps;
- Renforcer des supports de signalisation et super-signalisation;
- Réparer et renforcer des éléments structuraux tels que les dalles, joints, chevêtres et colonnes;
- Effectuer la réfection des surfaces de roulement (planage et pavage);
- Mettre en place des étalements temporaires;
- Exécuter tout autres travaux similaires.

JUSTIFICATION

La réalisation de travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, prévenir les entraves dues à une détérioration précoce du tablier de viaduc et de ses approches et d'assurer la sécurité des usagers sur ce lien artériel stratégique pour la Ville de Montréal. Toute dégradation du tablier du viaduc et de ses approches nécessite normalement des interventions rapides, et ce, sans préavis. Il est alors essentiel de pouvoir disposer des services d'un entrepreneur spécialisé pour régler les cas prioritaires dans les meilleurs délais. Cette pratique permet d'éviter les délais associés à l'octroi de contrats individuels. S'inspirant des pratiques usuelles de la Division de la Gestion des actifs de la voirie qui procède de cette manière à chaque année, le présent dossier permettra à la Division des Grands projets portefeuille 1 de disposer des services d'un entrepreneur lorsque de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide se présenteront. Le contrat de l'entrepreneur est valide pour une période de 600 jours.

En plus de ces cas prioritaires, il importe de débiter, dès l'été 2017, des travaux préventifs sur la surface de roulement et autres éléments des structures afin de minimiser les risques de fermeture du viaduc lors des périodes de construction des projets Turcot, pont Champlain et pont Mercier.

Lors de l'appel d'offres public 402510, cinq (5) preneurs du cahier des charges sur un total de neuf (9) ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 55% alors que quatre (4) preneurs du cahier des charges sur un total de neuf (9) n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 45%. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission (taxes incluses). Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		TOTAL (TAXES INCLUSES)
1	Eurovia Québec Grands Projets inc. (Licence RBQ # 5677-6461-01) (Attestation Revenu Québec délivrée le 17 mars 2017)	414 369,90 \$
2	Construction Demathieu & Bard (CDB) inc.	425 706,44 \$
3	Les Entreprises Michaudville inc.	433 876,56 \$
4	Les Pavages Chenail inc.	444 665,81 \$
5	Construction Camvi inc.	449 161,34 \$
Estimation des professionnels internes		430 006,50 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)		433 556,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		4,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		34 791,44 \$ 8,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		-15 636,60 \$ -3,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		11 336,54 \$ 2,7%

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour les trois plus basses soumissions conformes (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat est basé sur un montant pour les travaux fixés par la Ville, en l'occurrence 340 000 \$, plus taxes, auquel on ajoute un pourcentage pour les frais généraux et les profits de l'entrepreneur (appelés les honoraires du marché). Les honoraires du marché du plus bas soumissionnaire sont de 6%, soit 20 400 \$ plus taxes, pour un total (travaux et honoraires) de 414 369,90 \$ taxes incluses. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc inférieure à l'estimation de soumission effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 15 636,60 \$, écart favorable à la Ville, soit 3,6%. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le contrat comprend différents mandats de travaux. Le coût total de chacune des demandes de travaux est calculé comme suit:

Main-d'oeuvre:	le coût de la main-d'œuvre liée directement à l'exécution des travaux, à l'intérieur des plages horaires autorisées par le chargé de projet, est calculé selon les taux des salaires indiqués à la "Convention collective – Secteur génie civil et voirie" en vigueur au moment des travaux, en plus des frais accessoires connexes imposés par les lois et décrets.
Matériaux:	le coût des matériaux mis en place dans le cadre des travaux est remboursé sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Outils et équipement:	le coût des outils et équipement utilisés dans le cadre des travaux est remboursé selon les prix en vigueur publiés dans les documents <i>Taux de location de machinerie lourde avec opérateur</i> et <i>Machinerie et outillage: taux de location indicatif</i> (Publications du Québec). Si un prix spécifique n'est pas compris dans cette liste, le coût remboursable par la Ville pour ces équipements est déterminé à partir du prix de location de l'un des fournisseurs suivants : Simplex, Arco, Dickie Moore ou United Rentals.
Autres dépenses:	les autres dépenses liées directement à la réalisation des travaux (signalisation, permis, etc.) sont remboursées sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.
Honoraires du marché:	les honoraires du marché sont calculés selon le pourcentage soumis dans l'offre de l'adjudicataire.
Taxes:	les taxes sont calculées en fonction des taux applicables au moment de l'exécution des travaux.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Grands Projets inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Une attestation valide délivrée le 17 mars 2017 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant: 5677-6461-01.

L'analyse des soumissions démontre que Eurovia Québec Grands Projets inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximum de 414 369,90 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 378 374,95\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Les mandats seront donnés à l'entrepreneur selon les besoins et sur réception des factures, les travaux seront payés, après vérification. Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal

permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que les structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon constituent un lien essentiel pour le projet de l'échangeur Turcot, le plan de mobilité sera approuvé par le Bureau d'intégration et coordination (BIC) afin de minimiser les entraves. Une coordination avec KPH-Turcot et le MTMDET sera effectuée avant chaque intervention. Dans un premier temps, les dates approximatives des interventions seront communiquées à KPH-Turcot et au MTMDET pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impact majeur sur leurs opérations. Si des contraintes importantes étaient identifiées par KPH-Turcot, elles seront communiquées à l'entrepreneur (Eurovia) afin qu'il puisse en tenir compte dans la planification des interventions. Lorsque la planification détaillée des travaux sera connue, elle sera rapidement communiquée aux responsables de maintien de la mobilité au BIC, chez KPH-Turcot et au MTMDET.

Puisque la coordination avec le projet de l'échangeur Turcot sera effectuée très tôt dans la planification des travaux, l'entrepreneur pourrait également profiter des périodes fermetures de voies de circulation effectuées par KPH-Turcot. Lorsque les opérations le permettront, l'entrepreneur devra privilégier l'exécution de ses travaux durant les fermetures de voies de circulation planifiées par KPH-Turcot.

Afin de minimiser l'impact sur les déplacements dans le secteur de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon, lorsque la nature des interventions exigera une fermeture partielle ou complète des voies de circulation, les travaux seront exécutés durant la nuit et de préférence les fins de semaine.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, les situations problématiques qui nécessitent une intervention rapide ne pourront être traitées à court terme. Ce qui, pour assurer la sécurité des usagers, entraînera la possibilité de fermer partiellement ou complètement des liens routiers, cyclables ou piétons durant une plus longue période. Compte tenu des divers chantiers majeurs qui identifient le viaduc Angrignon et ses approches comme chemin de détour, une fermeture de longue durée aurait un impact majeur sur la mobilité dans le territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque les interventions auront été coordonnées au niveau opérationnel, l'information sera transmise à la Division des communications corporatives et à la Division des communication de l'arrondissement Sud-Ouest qui diffuseront cette information à la population via les plates-formes de communication officielles (Info-travaux, médias sociaux, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Juin 2017

Fin des travaux: Février 2019

La réalisation des travaux se fera en fonction des besoins.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre BLANCHET
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-05

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2017-05-25



Dossier # : 1177526015

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée, pour la mise à niveau et sécurisation des accès au poste de garde de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 498 603,08 \$, taxes incluses – Appel d'offres public SP1702-138384-C – 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Le Groupe LML Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau et sécurisation des accès au poste de garde de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 498 603,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP1702-138384-C;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-30 14:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526015

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée, pour la mise à niveau et sécurisation des accès au poste de garde de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 498 603,08 \$, taxes incluses – Appel d'offres public SP1702-138384-C – 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction d'épuration des eaux usées (DEEU) vise, par ce contrat, la mise à niveau et la sécurisation des accès au poste de garde (guérite) et l'entrée de la Station. D'ailleurs, une recommandation passée du Bureau du vérificateur général demandait le renforcement de la sécurité de la Station.

Un appel d'offres public a été lancé le 12 avril 2017 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 mai 2017 à 10h30. La validité des soumissions est de 90 jours. Le montant des contingences a été fixé à 10 % pour couvrir les imprévus. Deux addenda ont été émis :

- Addenda 1 en date du 3 mai 2017 : modification mineure au devis technique et réponses à des questions des soumissionnaires
- Addenda 2 en date du 4 mai 2017 : réponse à une question d'un soumissionnaire

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure

DESCRIPTION

La mise à niveau et la sécurisation du poste de garde de la Station incluent la fourniture et l'installation des éléments suivants :

- trois (3) barrières grillagées dont le mouvement est à pivot vertical pour le contrôle de l'accès véhiculaire
- boucles de détection de véhicules
- une clôture et un tourniquet de sécurité double pour le contrôle de l'accès piétonnier,
- deux (2) caméras de surveillance

Ainsi que divers travaux électriques et civils associés.

JUSTIFICATION

Huit (8) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucune entreprise parmi celles qui n'ont pas soumissionné n'a fourni une raison à son désistement.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Le Groupe LML Ltée	453 275,53	45 327,55	498 603,08
2-Environnement Routier NRJ inc.	479 467,94	47 946,79	527 414,73
Estimation du professionnel	420 982,11	42 098,21	463 080,32
Coût moyen des soumissions reçues			513 008,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			2,89%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			28 811,65 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			5,78%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			35 522,76
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			7,67%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			28 811,65
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			5,78%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est défavorable de 7,67 %.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe LML Ltée pour la somme de sa soumission, soit 498 603,08 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées : Le Groupe LML Ltée, 360 boulevard Du Séminaire nord, suite 22, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 5L1 – NEQ :1169018786. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 23 mars 2017 avec sa soumission.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, Le Groupe LML Ltée détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la mise à niveau et sécurisation des accès au poste de garde de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte est de 498 603,08 \$ taxes incluses ou 455 291,07 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver l'octroi de ce contrat compromettra la sécurité des lieux à la Station qui est en opération 24 heures par jours et 7 jours par semaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: Juin 2017;
- Fin des travaux : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-18

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-05-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-30



Dossier # : 1174378010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c. pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François pour une somme maximale de 115 998,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-009 - Trois (3) soumissionnaires.

Il est recommandé de demander au Comité exécutif d'octroyer à la firme CIMA+ s.e.n.c. le contrat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 115 998,63 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics. - Appel d'offres public 17-009 - Trois (3) soumissionnaires.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-23 09:33

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1174378010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c. pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François pour une somme maximale de 115 998,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-009 - Trois (3) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Attendu la résolution CA15 080109 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 3 mars 2015 autorisant le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Saint-François.

Attendu la résolution CA15 080706 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 30 novembre 2015 rejetant la soumission 15-507 et autorisant de retourner en appel d'offres public pour les services professionnels de préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Saint-François;

Attendu la résolution CA17 080216 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 4 avril 2017 recommandant au Comité exécutif d'octroyer à la firme CIMA+ s.e.n.c. le contrat pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 115 998,63 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUFORT
Directeur général adjoint

IDENTIFICATION

Dossier # :1174378010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c. pour les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François pour une somme maximale de 115 998,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-009 - Trois (3) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La station de pompage Saint-François, construite en 1974, a atteint sa durée de vie utile. Les équipements mécaniques et électriques de la station ne sont plus fonctionnels et ne peuvent plus être réparés. Des travaux de reconstruction majeurs sur la station sont requis. L'Arrondissement a lancé, en août 2015, un premier appel d'offres sur invitation pour retenir les services professionnels de préparation des plans et devis et la surveillance pour ce projet - soumission 15-507. Un seul soumissionnaire a présenté une offre de service qui fut rejetée parce qu'elle représentait un écart de 32,36 % avec l'estimation établie. Un retour en appel d'offres public fut autorisé en novembre 2015 (soumission 15-039). Il est à noter que le numéro de soumission 15-039 a été remplacé par le numéro 17-009 afin de refléter l'année en cours de l'appel d'offres.

Le présent sommaire vise l'octroi de la soumission 17-009 pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de la station de pompage Saint-François.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1154378035 - CA15 080706 adoptée le 30 novembre 2015 par le conseil d'arrondissement - Rejeter la soumission 15-507 pour les services professionnels de préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Saint-François et autoriser le retour en appel d'offres public.
 GDD 1154378001 - CA15 080109 adoptée le 3 mars 2015 par le conseil d'arrondissement - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection de la station de pompage Saint-François à l'arrondissement de Saint-Laurent et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de services.

DESCRIPTION

Les services professionnels requis se résument comme suit :

- relevés topographiques et relevés des installations existantes;
- étude géotechnique;
- étude de caractérisation environnementale phase I et phase II;
- concepts et études préparatoires;
- plans et devis préliminaires;
- plans et devis définitifs;
- analyse des soumissions;
- surveillance bureau des travaux et gestion du mandat;
- surveillance des travaux au chantier en résidence;
- rapport final de surveillance et dossier final du mandat.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public 17-009 a été publié dans le journal Le Devoir le 10 février 2017 et dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) le 9 février 2017.

Huit (8) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres. Trois (3) firmes ont présenté des soumissions.

Les trois (3) firmes qui ont présenté des soumissions sont les suivantes :

- WSP Canada inc.;
- CIMA+ s.e.n.c.;
- BEAUDOIN HURENS INC.

Les cinq (5) firmes qui n'ont pas présenté de soumissions sont les suivantes :

- Indukton Groupe Conseil inc.;
- Les consultants S.M. inc.;
- Les Services EXP inc.;
- Stantec Experts-conseils Itée;
- Tetra Tech QI inc.

Le tableau suivant fournit le résultat de l'analyse de la soumission 17-009 :

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	Note intérimaire	Note finale	PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL
1 CIMA+ s.e.n.c.	74,40 %	10,72	108 409,94 \$	7 588,69 \$	115 998,63 \$
2 BEAUDOIN HURENS INC	78,60 %	7,95	151 422,07 \$	10 599,55 \$	162 021,62 \$
3 WSP Canada inc.	74,50 %	5,45	213 508,58 \$	14 945,60 \$	228 454,18 \$
Dernière estimation réalisée			136 906,48 \$	9 583,45 \$	146 489,93 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					-30 491,30 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-20,81 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2ème meilleure note finale - adjudicataire)</i>					46 022,99 \$

Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	39,68 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (0) <i>(2ème meilleure note finale – adjudicataire)</i>	(2,77)
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	-25,84 %

Il est recommandé d'octroyer le contrat de la soumission 17-009 à CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu la meilleure note au pointage final.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la gestion stratégique du réseau d'eau financera les travaux de reconstruction de la station de pompage.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation 3	Objectif 3.2	Action 17
Pratiquer une gestion responsable des ressources.	Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau.	Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie : infrastructure verte de captage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les plans et devis des travaux de reconstruction ne sont pas réalisés, les travaux ne pourront être exécutés et la station de pompage risque de tomber en panne majeure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat des services professionnels : juin 2017
Plans et devis finaux : août 2017
Appel d'offres pour les travaux : septembre 2017
Octroi du contrat des travaux : octobre 2017
Travaux : novembre à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses aux cahiers des charges et aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Josée RACETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Martin BOULIANNE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 29 mars 2017
Mathieu-Pierre LABERGE, 29 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dang NGUYEN
Chef de division
Division des Études techniques et de
l'ingénierie
Arrondissement de Saint-Laurent
Chargé de projet : Jacques Bolduc (514 855-
6000 # 4297)
Secrétaire : Dina El-Karen (514 855-6000 #
4260)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-28

François LAPALME
Directeur des Travaux publics
Direction des travaux publics
Arrondissement de Saint-Laurent
Secrétaire : Zoulikha El Ouakili (514 855-
6000 # 4504)



Dossier # : 1177526012

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à CIMA+ S.E.N.C d'une valeur totale de 407 776,08 \$, taxes incluses un contrat de Services professionnels en hydrologie urbaine pour la réalisation d'une étude des réseaux unitaires des bassins de drainage Parc Lafontaine, St-Jacques d'Youville et Mont-Royal de la Ville de Montréal- Dépenses totales de 468 942,49 \$, taxes incluses (contrat : 407 776,08 \$ + 61 166,41 \$ de contingences), Appel d'offres public 17-16065 (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme CIMA+ S.E.N.C un contrat de services professionnels en hydrologie urbaine pour la réalisation d'une étude des réseaux unitaires des bassins de drainage Parc Lafontaine, St-Jacques d'Youville et Mont-Royal de la Ville de Montréal d'un montant total de 468 942,49 \$ taxes incluses incluant 61 166,41 \$ de contingences
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme CIMA+ S.E.N.C. ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation d'une étude des réseaux unitaires des bassins de drainage Parc Lafontaine, St-Jacques d'Youville et Mont-Royal de la Ville de Montréal pour une somme de 407 776,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16065 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-29 14:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526012

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à CIMA+ S.E.N.C d'une valeur totale de 407 776,08 \$, taxes incluses un contrat de Services professionnels en hydrologie urbaine pour la réalisation d'une étude des réseaux unitaires des bassins de drainage Parc Lafontaine, St-Jacques d'Youville et Mont-Royal de la Ville de Montréal- Dépenses totales de 468 942,49 \$, taxes incluses (contrat : 407 776,08 \$ + 61 166,41 \$ de contingences), Appel d'offres public 17-16065 (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Division études et plan directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) réalise un plan directeur qui verra à établir les orientations techniques et les priorités d'intervention sur les réseaux pour la gestion des eaux usées et le drainage de l'ensemble du territoire montréalais. Les préoccupations de mise aux normes et de réhabilitation des infrastructures tout comme la prise en compte des changements climatiques s'inscrivent dans cette démarche.

Les moyens à mettre en œuvre sont importants pour réaliser l'étude et la planification des réseaux pour une majeure partie du territoire de la Ville. Une portion significative du travail sera préparée par le personnel de la division mais la réalisation de ce projet de planification constitue une surcharge de travail ponctuelle importante. La Ville a ainsi recours à des ressources externes afin de réaliser certaines des évaluations techniques.

Un appel d'offres public a été lancé le 3 avril 2017 pour services professionnels en hydrologie urbaine pour la réalisation d'une étude des réseaux unitaires des bassins de drainage Parc Lafontaine, St-Jacques d'Youville et Mont-Royal de la Ville de Montréal. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 26 avril. Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure

DESCRIPTION

Le présent mandat concerne l'étude hydraulique de trois grands bassins de drainage d'une superficie d'environ 2300 ha et dont les réseaux d'égout desservent une portion importante du centre-ville de Montréal. Le territoire concerné est densément occupé et fait l'objet d'un redéveloppement graduel. Il est desservi par un tracé complexe de conduites locales et d'un réseau de collecteurs dont une majorité des tronçons a été implantée il y a plus de cinquante à cent ans.

L'objectif de l'étude hydraulique est d'identifier et de justifier la liste des interventions à planifier et à réaliser sur les réseaux d'égouts dans un horizon de 30 ans pour disposer d'une capacité et d'une performance fonctionnelle répondant aux obligations de la Ville vis-à-vis des usagers et des autorités gouvernementales.

L'adjudicataire du mandat devra travailler avec une importante banque d'informations caractérisant les dimensions des réseaux d'égout et les conditions de ruissellement en surface. Certaines de ces informations pourraient être manquantes ou imprécises et devront être validées et complétées. Les points d'intervention et le nombre d'alternatives et de solutions à analyser sur les réseaux sont inconnus à ce stade. Les efforts nécessaires de l'adjudicataire pour disposer d'une modélisation suffisante des réseaux à l'étude pourraient s'avérer plus importants que la somme d'heures actuellement prévue. Il en est de même des budgets réservés pour l'étude et l'optimisation des solutions. Le recours à une contingence de 15% s'avère prudent dans ce contexte et permettra, si nécessaire, de disposer de la flexibilité budgétaire pour mener à terme le mandat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, dix (10) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres. La liste des preneurs du cahier des charges est incluse dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistements des entreprises n'ayant pas soumissionné. Six (6) firmes ont soumis une offre.

Tableau d'analyse des soumissions					
Firmes soumissionnaires	Note Intérimaire	Note finale	Prix de la soumission (taxes incluses)	Autre (correction suite à une erreur de calcul)	Total (taxes incluses)
1- CIMA+ S.E.N.C	72,50	3,07	407 776,08		407 776,08
2- WSP Canada inc	73,00	2,91	422 671,10		422 671,10
3- Lasalle NHC inc	76,30	2,60	475 478,10	476 410,41	476 410,41

4- J.F. Sabourin et Associées inc	72,20	2,45	499 037,49	499 037,49
5- Stantec Experts-Conseils Ltée	70,00	2,27	493 932,60	493 932,60
6- Tetra Tech QI inc.	73,00	2,91	559 313,13	559 313,13
Estimation interne			517 416,25	517 416,25
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - l'estimation)				-109 640,17 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%) (l'adjudicataire - l'estimation)/estimation x 100)				-21,19%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)				14 895,02 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2e meilleure note finale - adjudicataire/adjudicataire x 100)				3,65%

Veillez vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et CIMA+ S.E.N.C. est favorable de 21,19 %.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les entreprises devaient détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 24 septembre 2014 et CIMA+ S.E.N.C. détient une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la fourniture de services professionnels en hydrologie urbaine pour la réalisation d'une étude des réseaux unitaires des bassins de drainage Parc Lafontaine, St-Jacques d'Youville et Mont-Royal de la Ville de Montréal est de 468 942,49 \$ taxes incluses, incluant 61 166,41 \$ pour les contingences.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 428 207 \$ lorsque diminuée des ristournes des taxes fédérale et provinciale.

Cette dépense sera comptabilisée au budget de fonctionnement de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet aidera à établir une meilleure gestion des eaux usées et de drainage de l'ensemble du territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer ce contrat retardera la progression du projet de réalisation du plan directeur de drainage. Étant donné les nombreux enjeux liés à la mise à niveau des réseaux, la protection des usagers ainsi que la prise en compte des changements climatiques et de nouvelles exigences réglementaires, il est impératif de disposer d'ici quelques années d'un portrait d'ensemble et d'une programmation de travaux à mettre en oeuvre. Pour ce faire, la réalisation de l'étude hydraulique des réseaux du centre-ville est essentielle puisqu'il s'agit du secteur où l'on retrouve à la fois les réseaux les plus âgés et le taux d'occupation et d'usagers le plus élevé de l'île de Montréal. À terme, tout retard dans les études de planification vient décaler dans le temps la réhabilitation des réseaux et l'amélioration de la desserte.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Juin 2017

Fin du contrat: Août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu C CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

Stéphanie VIDAL, 26 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-23

Michel VERREULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-05-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-29

**Dossier # : 1174864003**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à JPdL International inc. pour la rétention de leurs services à titre d'organisateur professionnel de Congrès (Professional Congress Organiser - PCO) pour appuyer l'équipe de coordination de la Ville de Montréal pour l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018. Appel d'offres public n° 17-16047 - deux soumissionnaires - montant de 194 531,95 \$, taxes incluses, en plus des honoraires de commissions prévus au devis et portant sur les ententes de visibilité conclues, les publicités vendues et la location d'espaces aux exposants. Pour 2018, autoriser un ajustement budgétaire à la Direction générale - Congrès ICLEI d'un montant de 106 580 \$ net de ristournes.

Il est recommandé :

- d'accorder un contrat de services professionnels à JPdL International inc. pour une somme de 194 531,95 \$, taxes incluses, en plus des honoraires de commissions prévus au devis et portant sur les ententes de visibilité conclues, les publicités vendues et la location d'espaces aux exposants, pour la rétention de leurs services à titre d'organisateur professionnel de Congrès (Professional Congress Organiser - PCO) afin d'appuyer l'équipe de coordination de la Ville de Montréal et le Secrétariat mondial d'ICLEI dans l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018;

- conformément à ce qui est indiqué au document d'appel d'offres, autoriser les versements suivants à la suite de la réception d'une facture détaillant les étapes réalisées et les ressources attitrées :

- un versement de 20 % soit un montant de 38 906, 39 \$, au 15 octobre 2017;
- un versement de 20 % soit un montant de 38 906, 39 \$, au 15 décembre 2017;
- un versement de 25 % soit un montant de 48 632, 99 \$, au 15 mars 2018,
- un versement de 25 % soit un montant de 48 632, 99 \$, au 30 juin 2018;
- un versement de 10 % soit un montant de 19 453, 19 \$, à la suite de la réalisation complète du mandat à la satisfaction de la Ville de Montréal incluant la remise des rapports requis.

- d'autoriser un ajustement budgétaire à la Direction générale - Congrès ICLEI pour un montant de 106 580 \$, net de ristournes, pour l'année 2018;
- d'autoriser le versement d'honoraires de commissions portant sur les ententes de visibilité conclues, les publicités vendues et la location d'espace aux exposants comme il est prévu et décrit aux points 3.10 et 3.11 du devis technique;
- de mandater le Bureau du développement durable pour la gestion de ce contrat.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-07 17:11

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1174864003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à JPdL International inc. pour la rétention de leurs services à titre d'organisateur professionnel de Congrès (Professional Congress Organiser - PCO) pour appuyer l'équipe de coordination de la Ville de Montréal pour l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018. Appel d'offres public n° 17-16047 - deux soumissionnaires - montant de 194 531,95 \$, taxes incluses, en plus des honoraires de commissions prévus au devis et portant sur les ententes de visibilité conclues, les publicités vendues et la location d'espaces aux exposants. Pour 2018, autoriser un ajustement budgétaire à la Direction générale - Congrès ICLEI d'un montant de 106 580 \$ net de ristournes.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'un appel de candidatures, la Ville de Montréal a été choisie à l'été 2016 par le Secrétariat mondial d'ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable (Local Governments for Sustainability) pour être la ville hôte du Congrès mondial ICLEI 2018 qui se déroulera au Palais des Congrès de Montréal, du 19 au 23 juin 2018. Cet événement s'inscrit dans le cadre du troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise, Montréal durable 2016-2020, adopté en juin 2016, qui vise notamment à faire rayonner les initiatives montréalaises en développement durable par la tenue d'événements d'envergure internationale liés au développement durable (action 20 du plan d'action de l'administration municipale).

L'organisation et la planification de l'événement doivent se faire en étroite collaboration avec la Ville de Montréal, le Secrétariat mondial d'ICLEI, et le cas échéant, le bureau canadien d'ICLEI. En décembre 2016, la Ville de Montréal et le Secrétariat mondial d'ICLEI ont signé une convention de collaboration dressant les responsabilités respectives des deux parties et posant les jalons sur lesquels reposera la collaboration pour l'organisation de cet événement.

La ville hôte (Montréal) est notamment responsable d'assurer l'organisation, la programmation du volet nord-américain, l'exposition, les visites terrain (ateliers mobiles), la mise en place de la plateforme transactionnelle, la perception des paiements des frais

d'inscription et leurs suivis, les communications locales et nationales, la logistique et le financement de l'événement tout en pouvant bénéficier du support de partenaires financiers locaux, nationaux et autres.

Le présent dossier vise à octroyer le contrat pour les services d'un organisateur professionnel de congrès (PCO) pour appuyer l'équipe de coordination interne de la Ville de Montréal dans ses tâches et le Secrétariat mondial d'ICLEI et prendre notamment en charge l'aspect logistique de l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018.

Un appel d'offres public a été publié dans *Le Devoir*, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) pendant 27 jours calendrier, soit du 3 au 29 mai 2017.

La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours de calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Quatre addendas ont été émis, le 10, le 17, le 18 et le 25 mai 2017. Le premier addenda a été émis afin d'ajouter les annexes manquantes, les autres addendas (2 et 3) servaient à clarifier le mandat et d'autres points relevant des instructions complémentaires. Ces informations étaient utiles aux soumissionnaires afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. Concernant le quatrième addenda, celui-ci visait à préciser que le cahier des charges, la soumission et la résolution de la Ville acceptant la soumission de l'adjudicataire constituaient le contrat entre les parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1449 – 20 décembre 2016 – Approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI - Gouvernements locaux pour le développement durable pour un montant de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) afin de permettre à l'organisation ICLEI de réaliser certains mandats liés à l'organisation du Congrès mondial d'ICLEI en 2018 - Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable d'un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018.
CG16 0437 – 22 juin 2016 – Adopter le plan Montréal durable 2016-2020.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme JPdL International inc.

La firme aura à rendre des services professionnels à titre d'organisateur professionnel de congrès (PCO). Le mandat comprendra, entre autres les volets suivants : services-conseils; planification et liaison avec l'équipe de coordination, les comités et autres intervenants; administration et gestion du projet; secrétariat; inscription et liaison avec les participants; hébergement; programmation (volet nord-américain, activités sociales, liaison avec les conférenciers, visites techniques et événements connexes); vente et gestion des ententes de visibilité avec les partenaires financiers; gestion du volet exposition et des affiches (posters); réseautage; communication et promotion; gestion écoresponsable; coordination logistique et activités post-congrès.

Tout au long de sa prestation, la firme retenue sera encadrée par des professionnels internes du Bureau du développement durable et d'autres services faisant partie de l'équipe de coordination interne pour l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018.

Les services professionnels seront rémunérés sur une base forfaitaire et à la commission, comme décrit au document d'appel d'offres.

Tel que spécifié au point 1.4 du document d'appel d'offres, le contrat sera constitué du

cahier de charges, de la soumission et de la résolution de la Ville acceptant la soumission de l'adjudicataire.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme JPdL International inc., qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis.

Selon le Service de l'approvisionnement, le nombre de preneurs de cahier des charges s'élève à 11, dont deux (2) ont déposé un bordereau de soumission. Les deux soumissionnaires ont été jugés conformes et ont obtenu la note de passage de 70 à la suite de la première étape.

Pour plus de renseignements, veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi qu'au tableau résumé ci-dessous :

Firmes soumissionnaires	Note intérimaire (sur 100)	Note finale (sur 10)	Prix de base (montant forfaitaire)
JPdL International inc.	90,2	7,21	194 531,95 \$
OPC Événements	71,0	3,57	339 176,25 \$
Dernière estimation réalisée			200 000,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>			- 5468,05 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>			- 2,73 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2 e meilleure note finale - adjudicataire)</i>			144 644,30 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2 e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>			74,36 %

Les honoraires pour la portion forfaitaire avaient été évalués à 200 000 \$, incluant les taxes applicables. Les honoraires du plus bas soumissionnaire se sont avérés inférieurs de 2,5 % par rapport à l'estimation. L'estimation des coûts du mandat a été faite par le Bureau du développement durable et le Service de l'approvisionnement. L'estimation a été effectuée en se basant sur des appels d'offres pour des projets similaires réalisés par le passé par des organisations qui collaboraient avec la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal ne possède pas à l'interne l'expertise liée à l'organisation d'événement international de cette nature.

Pour ne pas mettre en péril la tenue de l'événement qui se déroulera dans 12 mois, ce contrat doit être accordé dans les meilleurs délais de façon à ce que la prestation de services professionnels pour l'organisation de l'événement puisse débuter dès maintenant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce projet représentent un montant de 194 531,95 \$ (incluant les taxes).

Comme indiqué au devis, le calendrier de paiement est le suivant :

- un versement de 20 % soit un montant de 38 906, 39 \$, au 15 octobre 2017;
- un versement de 20 % soit un montant de 38 906, 39 \$, au 15 décembre 2017;

- un versement de 25 % soit un montant de 48 632, 99 \$, au 15 mars 2018,
- un versement de 25 % soit un montant de 48 632, 99 \$, au 30 juin 2018;
- un versement de 10 % soit un montant de 19 453, 19 \$, à la suite de la réalisation complète du mandat à la satisfaction de la Ville de Montréal incluant la remise des rapports requis.

Pour 2017, les crédits nécessaires de 71 053 \$, net de ristournes, sont disponibles pour le projet ICLEI sous la Direction générale. Par conséquent, pour 2017, ce dossier ne comporte aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Pour 2018, un ajustement budgétaire est requis d'un montant de 106 580 \$, net de ristournes, à la Direction générale - Congrès ICLEI .

À ce montant forfaitaire, des honoraires de commissions portant sur les ententes de visibilité conclues, les publicités vendues et la location d'espaces aux exposants sont prévus et décrits aux points 3.10 et 3.11 du devis technique. Les sommes seront payées dans les 30 jours suivant la réception de la facture et à la suite de la réception des montants complets des partenaires financiers par la Ville de Montréal. Il n'y aura donc aucune incidence budgétaire pour la Ville de Montréal.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation et la tenue à Montréal du Congrès mondial de l'ICLEI 2018 répond à l'*action 20 – Rayonner ici et à l'échelle internationale* du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise la tenue d'au moins un événement d'envergure internationale lié au développement durable. Cet événement permettra d'échanger avec les experts internationaux sur les meilleures pratiques et de montrer à l'ensemble de la communauté internationale les réalisations de Montréal, du Québec et du Canada en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal s'est engagée auprès du Secrétariat mondial d'ICLEI à coorganiser le Congrès mondial ICLEI 2018 en signant une convention de collaboration à cette fin. Le Congrès mondial ICLEI 2018 permettra d'accroître la présence de Montréal sur la scène internationale et de positionner la métropole comme un leader en matière de développement durable (visibilité et rayonnement). Il importe d'organiser un événement de qualité à la hauteur des standards internationaux. Il importe d'obtenir l'autorisation du comité exécutif pour accorder ce contrat de services professionnels afin d'entamer rapidement les démarches pour l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'activités de communication spécifiques prévues pour l'attribution de ce contrat.

Cependant, des activités de communication sont prévues pour annoncer et effectuer la promotion du Congrès mondial ICLEI 2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat – CE 14 juin 2017

Début du contrat 14 juin 2017

Congrès mondial ICLEI 2018 19-23 juin 2018

Fin du contrat 1^{er} mai 2019 ou à la suite de la réalisation complète du mandat à la satisfaction de la Ville de Montréal incluant la remise des rapports requis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guylaine VAILLANCOURT, Service des affaires juridiques

Lecture :

Guylaine VAILLANCOURT, 6 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natacha BEAUCHESNE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Danielle LUSSIER
Directrice

Le : 2017-06-06



Dossier # : 1174368006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente supplémentaire entre Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCC) et la Ville de Montréal, lequel prévoit une modification au plan du tracé de la piste cyclable sur le pont de contournement de l'Île des Soeurs qui appartient à PJCC mais dont l'exploitation, le maintien et l'entretien sont délégués à la Ville de Montréal - Dossier 8160-048

Il est recommandé:

D'approuver le projet d'entente supplémentaire entre Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et la Ville de Montréal, lequel prévoit une modification au plan dans la clause «OBJET» du Permis 8160-048 concernant l'exploitation, le maintien et l'entretien de la piste cyclable sur le pont de contournement de l'Île des Soeurs.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-05-17 13:17

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174368006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente supplémentaire entre Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCC) et la Ville de Montréal, lequel prévoit une modification au plan du tracé de la piste cyclable sur le pont de contournement de l'Île des Soeurs qui appartient à PJCC mais dont l'exploitation, le maintien et l'entretien sont délégués à la Ville de Montréal - Dossier 8160-048

CONTENU

CONTEXTE

Le pont de l'Île des Sœurs reliant l'île de Montréal à l'île des Sœurs a dû être démolit et remplacé par un nouveau pont de contournement temporaire afin de permettre le maintien des déplacements motorisés et actifs. Dans ce contexte, un permis (N° 8160-048) avait été émis par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCC), lequel prévoyait des clauses pour l'exploitation, le maintien et l'entretien de la piste cyclable sur ce pont temporaire par la Ville de Montréal. Ce même permis avait fait l'objet d'une résolution du comité exécutif en date du 20 mai 2015 (voir décisions antérieures).

Or, une partie des approches du pont de contournement de l'Île des Soeurs sur l'Île de Montréal et à l'Île des Soeurs a été transférée à Infrastructure Canada les 1^{er} avril 2015 et 10 juin 2016 par le biais du décret CP 2015-217 et du décret CP 2016-0501. C'est donc dire que des sections de la piste cyclable situées aux extrémités est et ouest ne relèvent plus de la responsabilité de PJCC mais plutôt de Infrastructure Canada avec qui une entente cadre plus globale est prévue.

Il est donc requis de modifier le plan qui illustre la localisation de la piste cyclable et de convenir d'une entente supplémentaire à cet effet avec PJCC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0973 (20 mai 2015) Approuver un projet d'entente entre la Ville et les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée par lequel la Société accorde à la Ville la permission d'exploiter, de maintenir et d'entretenir une nouvelle piste cyclable sur le pont de contournement temporaire qui relie l'Île de Montréal à l'Île des Soeurs et ses approches.

DESCRIPTION

L'entente supplémentaire faisant l'objet du présent dossier a pour objet de modifier le plan dans la clause «OBJET» du Permis 8160-048. Il est ainsi convenu entre les parties qu'à partir du 10 juin 2016, le plan joint au Permis précité est remplacé par le plan révisé «Permis 8160-048 Rév.1» daté du 20 octobre 2016 et joint à l'entente supplémentaire (voir l'intervention du service des Affaires juridiques).

Le nouveau plan qui illustre la section de la piste cyclable qui appartient à PJCC mais dont l'exploitation est cédée à la Ville de Montréal figure en pièce jointe.

Toutes les autres stipulations, clauses et conditions du Permis 8160-048 demeurent en vigueur et lient lesdites parties.

JUSTIFICATION

Cette modification à l'entente initiale est nécessaire en raison des modifications apportées aux approches du pont de contournement et dont certaines parties ont été cédées à Infrastructure Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pendant la durée du présent permis et vu sa nature temporaire et aléatoire, la Ville ne paiera aucune redevance au Propriétaire (Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée). Les seuls frais sont ceux qui sont reliés à l'entretien de la piste cyclable et au déneigement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est largement démontré que l'utilisation des modes de transport actif, notamment le vélo, contribue à une diminution des GES ainsi qu'à une meilleure qualité de vie et à une meilleure santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le projet d'entente supplémentaire est adopté, la Ville pourra poursuivre l'exploitation, le maintien et l'entretien de cette piste cyclable sur le pont de contournement temporaire, et ce, en toute légalité et pour le plus grand bénéfice des cyclistes.

Si le projet d'entente supplémentaire n'est pas adopté, la Ville se verra en défaut et le Propriétaire - Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée - pourra en refuser l'accès aux cyclistes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

14 juin 2017: Adoption de la résolution par le comité exécutif

17 juin 2017: Signature de l'entente supplémentaire par le greffier de la Ville et transmission à Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARDIN, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge LEFEBVRE
Chef de division

Le : 2017-05-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-05-16



Dossier # : 1173426002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Insectarium
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de spécimens d'insectes de Monsieur Julien Delisle pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à son attention, pour une valeur totale de 35 231\$ / Approuver un projet de convention de donation à cett fin.

Il est recommandé :

1. D'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal, de Monsieur Julien Delisle, un don de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 35 231,00 \$;
2. D'autoriser l'émission de reçus officiels aux fins d'impôt à Monsieur Julien Delisle au montant total de 35 231,00 \$, conformément aux règles fiscales applicables;
3. D'approuver le projet de convention de donation de la collection d'insectes de Monsieur Julien Delisle, pour une valeur de 35 231,00 \$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-02 16:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1173426002**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Insectarium
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter le don de spécimens d'insectes de Monsieur Julien Delisle pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à son attention, pour une valeur totale de 35 231\$ / Approuver un projet de convention de donation à cett fin.

CONTENU**CONTEXTE**

La mission d'Espace pour la vie, plus grand complexe en science de la nature au Canada, est d'accompagner l'humain pour mieux vivre la nature à travers ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation.

L'Insectarium de Montréal, l'une des institutions d'Espace pour la vie, possède des collections entomologiques, scientifiques et d'exposition pour les besoins du musée. Ces collections entomologiques répondent à l'ensemble des besoins muséaux de l'institution pour enrichir les expositions publiques, soutenir la recherche et, à travers leur conservation, représentent des témoins importants de la biodiversité entomologique que l'on retrouve dans la nature. Ces collections permettent aux experts de l'Insectarium, de la communauté scientifique en général et, ultimement, au public, de développer une meilleure connaissance des insectes et de l'impact des changements environnementaux, dont les changements climatiques, sur la nature. Plusieurs modes d'acquisition, tels que le don, le transfert d'un musée à un autre, le legs, l'achat et la collecte en milieu naturel, permettent à l'Insectarium d'enrichir sa collection en fonction d'une politique de développement rigoureuse (voir pièce jointe). La donation de spécimens d'intérêt muséologique et scientifique par des donateurs représente une opportunité importante pour l'Insectarium de bonifier ses collections, à faible coût.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0256 - 1er mars 2017 - Accepter de M. Yves-Pascal Dion et de Mme Danielle Plamondon des dons de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins d'impôt aux donateurs pour un montant total de 104 138 \$.

CE16 2072 - 14 décembre 2016 - Accepter un don des Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal et approuver à cette fin un projet de convention de donation par lequel les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal cèdent gratuitement à la Ville leurs spécimens d'insectes, selon les conditions stipulées.

CE15 0814 - 4 mai 2015 - Accepter les dons de spécimens d'insectes à l'Insectarium de

Montréal de messieurs Julien Delisle et Pablo Deslile et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu d'une valeur totale de 26 949,00 \$ (1153426002).

DESCRIPTION

Le don qui fait l'objet de ce sommaire comporte différents spécimens d'insectes provenant de plusieurs régions du Québec. Ces insectes seront intégrés dans la collection d'expositions de l'Insectarium de Montréal localisée au Centre sur la biodiversité, sur le site d'Espace pour la vie.

Il s'agit de 5033 spécimens d'insectes de plusieurs régions du Québec.

JUSTIFICATION

Analysé par le responsable de la section collections entomologiques et recherche de l'Insectarium, ce don de spécimens est en lien avec la politique d'acquisition des collections de l'Insectarium, annexée au présent dossier. Il favorisera les missions de recherches scientifiques de l'Espace pour la vie. Plusieurs de ces insectes seront aussi utilisés pour les expositions destinées au public de l'Insectarium.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les évaluations ont été réalisées selon les critères et le processus de la Politique des collections de l'Insectarium et respectent les normes de la Ville de Montréal et de l'Agence du revenu du Canada.

La Ville exige le recours à deux évaluateurs externes à partir d'une valeur estimée de plus de 10 000 \$. Pour la donation du présent dossier, l'Insectarium a fait appel à deux évaluateurs externes indépendants. La valeur finale d'une donation retenue par l'Insectarium est la moyenne des valeurs attribuées par les évaluateurs externes.

Ainsi, les étapes suivantes sont rigoureusement respectées lors du processus d'évaluation des spécimens d'insectes :

- Le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait un inventaire écrit et photographique des spécimens. Cet inventaire comprend tous les niveaux taxinomiques soit l'ordre, la famille, le genre, l'espèce, la sous-espèce, les formes, le degré de rareté de l'espèce, les types de chaque spécimen ainsi que la condition de conservation. Cette évaluation préliminaire est un outil de référence pour les dossiers administratifs ainsi que la base de comparaison avec les évaluations externes.
- Le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait parvenir à un ou des évaluateurs indépendants, selon leurs champs de spécialités, l'inventaire des spécimens ainsi que les photographies afin d'obtenir une évaluation.
- Les évaluateurs se basent sur des critères de sélection établis par l'Insectarium.

Des catalogues de référence ainsi que des sites web régulièrement mis à jour sont utilisés par tous ces évaluateurs afin d'obtenir une idée juste et à jour de la valeur du don.

Par ailleurs, il n'y a pas d'implication financière à court, à moyen et à long termes concernant l'intégration de ces derniers à la collection de l'Insectarium de Montréal. Le travail de conservation, d'entretien et de préservation fait partie intégrante du travail du conservateur et du technicien associés à la collection scientifique et aux collections d'expositions. Cette donation étant de très haute qualité requerra peu de travail d'intégration, car le montage et l'étiquetage est faits selon les dernières normes en matière

de collection scientifique, ce qui est l'un des critères de sélection de la politique des collections.

Le don du présent dossier a été évalué par deux évaluateurs externes, soit les entomologistes Thierry Vaglia et Alexandre Banko. La moyenne de leurs évaluations respectives pour chaque lot représente la juste valeur marchande de ces lots, soit :

- Don de Monsieur Julien Delisle : 35 231 \$

Les honoraires suivants ont été versés aux évaluateurs externes, à même le budget de fonctionnement de l'Insectarium :

- M. Thierry Vaglia a fait une évaluation pour une somme totale de 70 \$ taxes incluses.
- M. Alexandre Banko a fait une évaluation sans frais.

Ce don, qui représente une valeur totale de 35 231 \$ fera l'objet de l'émission de reçus d'impôts officiels par le Service des finances de la Ville de Montréal.

Il est entendu toutefois que l'émission de ce reçu pour les dons effectués ne saurait engager la responsabilité de la Ville de Montréal de quelque manière que ce soit dans le cas où la somme indiquée sur tel reçu était contestée par les autorités fiscales provinciales ou fédérales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de spécimens d'insectes à des fins scientifiques et d'exposition renforce le positionnement de l'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal en matière de biodiversité. Chef de file par la qualité des expositions présentées, l'Insectarium favorise la réflexion globale sur nos relations à la nature dans une perspective de développement durable. Les recherches et l'éducation effectuées à partir des collections de l'Insectarium permettent de mieux comprendre l'impact des changements globaux, dont les changements climatiques, sur la biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces spécimens d'insectes seront utilisés dans le cadre des expositions du nouvel Insectarium, ainsi que pour les projets de recherche en entomologie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Saiv Thy CHAU, Service des finances

Lecture :

Saiv Thy CHAU, 25 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxim LARRIVÉE
C/s collections entomologiques et recherches

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-24

Anne CHARPENTIER
Directrice de l'insectarium

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-06-01



Dossier # : 1160604003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 5000 \$ à l'Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI), pour contribuer aux frais engagés lors de son congrès annuel tenu à Montréal, les 4 et 5 novembre 2016, sous le thème « Friches industrielles et développement urbain », en provenance du budget de fonctionnement

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 5000 \$ à l'Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI) pour l'organisation de son congrès annuel qui s'est tenu à Montréal, les 4 et 5 novembre 2016, sous le thème « Friches industrielles et développement urbain », en provenance du budget de fonctionnement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-28 15:13

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160604003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 5000 \$ à l'Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI), pour contribuer aux frais engagés lors de son congrès annuel tenu à Montréal, les 4 et 5 novembre 2016, sous le thème « Friches industrielles et développement urbain », en provenance du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

L'Association québécoise pour le patrimoine industriel (AQPI) a sollicité l'appui de la Ville de Montréal pour une contribution financière de l'ordre de 5000 \$ afin de participer aux frais engagés pour l'organisation de son congrès annuel qui s'est tenu à Montréal, les 4 et 5 novembre 2016, sous le thème « Friches industrielles et développement urbain ».

L'Association québécoise pour le patrimoine industriel est un organisme national en patrimoine qui a pour mission de promouvoir l'étude, la connaissance, la conservation, l'intégration et la mise en valeur du patrimoine du Québec. Fondée en 1988, l'AQPI s'est fait connaître par ses nombreuses activités : réalisation de bulletins pour ses membres, projets de fiches d'inventaire, outils (répertoire des intervenants, bibliographie, guide des archives), conférences et visites sur le terrains, etc.

Le congrès annuel 2016 de l'AQPI visait, entre autres, à souligner le 125^e anniversaire de la rotonde de l'ancienne gare de triage d'Outremont, un secteur riche en histoire. À cette occasion, les échanges ont permis de mettre en lumière le projet de redéveloppement de ce site acquis par l'Université de Montréal afin d'y ériger son nouveau campus des sciences. La Ville de Montréal est étroitement associée à ce projet de redéveloppement, par des investissements de l'ordre de 150 millions de dollars, afin d'y créer un quartier résidentiel et universitaire. Ce projet s'inscrit comme projet-phare dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (Montréal durable 2016-2020).

La Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire désire contribuer financièrement, pour une somme maximale de 5000 \$, aux frais engagés lors de l'organisation du congrès annuel 2016 de l'AQPI et pour la publication des actes de ce congrès.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Dans le cadre de ces deux jours de congrès, en partenariat avec l'Université de Montréal et la Ville de Montréal, l'Association québécoise pour le patrimoine industriel conviait ses invités à des conférences et des tables rondes où plusieurs spécialistes, d'ici et de l'étranger, se sont réunis afin d'échanger sur des cas de friches industrielles situées au Québec et un peu partout dans le monde. Des sujets telle la reconversion des sites miniers et industriels du Québec et d'Europe, mettant en relief l'histoire et la préservation du patrimoine de ces lieux y furent abordés.

À cette occasion, l'AQPI proposait, notamment, une réflexion sur un exemple montréalais : l'ancienne gare de triage Outremont et son projet de redéveloppement. Des visites sur le terrain, dans l'arrondissement d'Outremont, en compagnie de représentants de la société d'histoire locale, de l'arrondissement d'Outremont, de la Direction de l'urbanisme et de l'Université de Montréal ont permis de prendre connaissance de l'ampleur du projet.

Deux représentantes de la Division des projets urbains de la Direction de l'urbanisme ont aussi présenté, en conférence, les principaux éléments de ce projet, d'un point de vue municipal, dont notamment les effets bénéfiques et les retombées de ce projet dans les secteurs environnants.

Le programme de ce congrès est joint au présent sommaire décisionnel.

La contribution de la Ville de Montréal, pour un montant maximum de 5000 \$, représente 38,5 % du budget global de l'événement. L'Université de Montréal a aussi participé financièrement à l'événement.

Bien entendu, l'organisme ne doit utiliser la somme versée par la Ville qu'aux seules fins du paiement d'une partie des frais engagés lors de l'organisation du congrès et de la publication des actes du congrès en mettant en évidence la participation de la Ville.

JUSTIFICATION

Le congrès de l'AQPI a mis l'accent sur la revitalisation de friches industrielles en prenant exemple sur le projet de redéveloppement de l'ancienne gare de triage Outremont mené conjointement par l'Université de Montréal et la Ville de Montréal.

Ce congrès a donné l'occasion de mettre en évidence la qualité du projet en cours, qui permettra de non seulement mettre en valeur la friche de l'ancienne gare de triage pour créer un quartier universitaire et résidentiel, mais aussi de mettre en valeur les abords immédiats de ce site dans une perspective de développement économique s'appuyant sur les secteurs industriels existants dans les secteurs Beaumont et Marconi-Alexandra, comme le prévoit le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) adopté par la Ville en 2013.

La contribution financière proposée par la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire vise à permettre notamment la publication et la diffusion des actes de ce congrès de l'AQPI. Une synthèse des conférences et tables rondes tenues lors ce congrès annuel sera publiée dans le Bulletin de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel qui doit paraître en 2017. Ce faisant, cette publication mettra en évidence les propos tenus par les conférenciers, dont notamment ceux portant sur le projet du site Outremont et de ses abords.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de la Ville de Montréal, au montant de 5000 \$, représente 38,5 % du budget total de l'événement qui se chiffre à 13 000 \$.
Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront puisés au budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire dont l'imputation budgétaire est indiquée à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de redéveloppement de l'ancienne gare de triage d'Outremont s'inscrit comme projet-phare dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (Montréal durable 2016-2020).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du comité exécutif du 14 juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine RACINE

ENDOSSÉ PAR

Sylvain DUCAS

Le : 2017-03-24

Analyste-rédactrice

Directeur de l'urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-03-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-05-24

CE : 20.013
2017/06/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170879002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 500\$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des concerts Campbell 2017 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Il est recommandé :

1- d'accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 19 et 20 juillet, dans le cadre des Concerts Campbell 2017;

2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-30 12:16

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170879002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 500\$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des concerts Campbell 2017 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la série des Concerts Campbell, la Ville assure la gestion complète des concerts moyennant un virement d'une subvention de 110 000 \$ provenant du Trust Royal qui administre la succession de Charles S. Campbell pour la réalisation de concerts dans les parcs de Montréal. De ce montant, 16 500 \$ sont réservés pour la réalisation de deux concerts de l'Orchestre Métropolitain qui auront lieu dans deux endroits distincts, soit au parc West Vancouver de L'Île-des-Soeurs le 19 juillet 2017 et au Belvédère Kondiaronk du Mont-Royal le 20 juillet 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0652 : Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2017 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000\$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 110 000 \$

CE16 1307 : Accorder un soutien financier de 16 500\$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des concerts Campbell 2016 et un soutien financier de 40 000\$ à l'Orchestre Symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc Olympique.

CE16 0331- Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2016 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000\$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 110 000 \$

CE15 1324 - 29 juillet 2015 - Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2015 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc olympique

CE15 0903 – 13 mai 2015 - Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2015 des activités culturelles municipales dans les

parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles

CE14 1067 – 2 juillet 2014 -Accorder un soutien financier de 16 500 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts dans le cadre des Concerts Campbell 2014 et un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au Parc olympique

CE14 0642- 23 avril 2014 : Accepter une subvention de 130 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2014 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 130 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

CE13 0385 - 3 avril 2013 : Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2013 des activités culturelles municipales dans les parcs et accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 0811 - 5 juin 2013 : Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain pour la présentation de deux concerts d'été, les 6 et 19 juillet, dans le cadre des Concerts Campbell 2013 et accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'Orchestre Symphonique de Montréal pour la présentation d'un concert au parc Ahuntsic, le 2 août 2013

CE12 0960 - 13 juin 2012 : Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal pour la présentation de deux concerts d'été dans le cadre des concerts Campbell 2012.

DESCRIPTION

L'Orchestre Métropolitain a été fondé en 1981 et compte aujourd'hui une soixantaine de musiciens professionnels. Depuis 1994, l'Orchestre Métropolitain est partenaire pour la réalisation des concerts d'été de la série des Concerts Campbell. Les concerts auront lieu au parc West Vancouver de L'Île-des-Soeurs le 19 juillet 2017 et au Belvédère Kondiaronk du Mont-Royal le 20 juillet 2017.

JUSTIFICATION

L'Orchestre Métropolitain est une compagnie artistiques de grande renommée, qui s'est donné comme mission la démocratisation de la musique classique qui souhaite la rendre accessible au plus grand nombre de Montréalais. Cette mission est tout à fait en accord avec la mission et le mandat du Service de la culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 16 500 \$ accordée à l'Orchestre Métropolitain sera imputée à même le budget additionnel de dépenses obtenu suite à la subvention de 110 000 \$ du Trust royal.

Voici les contributions de la Ville à l'Orchestre Métropolitain au cours des 5 dernières années :

Provenances de la contribution	Programmes	2012	2013	2014	2015	2016

Conseil des arts de Montréal	Fonctionnement	75 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$	80 000 \$
Conseil des arts de Montréal	Subvention à la tournée (CAM en tournée)	180 000 \$	180 000 \$	190 000 \$	180 000 \$	185 000 \$
Conseil des arts de Montréal	Programme <i>Libres comme l'art</i>	9 855 \$				
Conseil des arts de Montréal	Grand Prix du CAM / Prix Opus	5 000 \$			5 000 \$	
Service de la culture	Présentation de deux concerts dans le cadre des <i>Concerts Campbell</i>	20 000 \$	20 000 \$	16 500 \$	16 500 \$	16 500 \$
Arrondissement Verdun	Cachet pour le concert d'été présenté dans l'arrondissement.	8 000 \$	8 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	6 750 \$
Totaux		297 855 \$	288 000 \$	291 500 \$	286 500 \$	288 250 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par ce soutien à l'accessibilité à la culture, ces ententes participent à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approche de démocratisation culturelle des deux grands orchestres montréalais, notamment par l'entremise des grands concerts d'été dans les parcs, permet d'amener la musique classique près des gens, dans leur milieu, et dans différents quartiers du territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour mieux faire connaître la Succession Campbell et faire la promotion des deux concerts de l'orchestre Métropolitain auprès des médias et du public, un plan de communications sera mis en oeuvre en collaboration avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

19 juillet 2017 - concert le l'Orchestre Métropolitain - parc West Vancouver - Île-des-Soeurs,
20 juillet 2017 - concert le l'Orchestre Métropolitain - Belvédère Kondiaronk du Mont-Royal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisa BELHACHE
Agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-09

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-05-29



Dossier # : 1170318002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à l'Association des professionnels en développement économique (APDEQ) en appui à la tenue de son congrès annuel qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 octobre 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est RECOMMANDÉ :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à l'Association des professionnels en développement économique (APDEQ) afin d'appuyer la tenue de son congrès annuel qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 octobre 2017;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 15 % par l'agglomération et à 85 % par la ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-02 10:53

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1170318002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à l'Association des professionnels en développement économique (APDEQ) en appui à la tenue de son congrès annuel qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 octobre 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association des professionnels en développement économique (APDEQ) regroupe les intervenants qui exercent des fonctions contribuant à stimuler l'entrepreneuriat et à soutenir la création, l'implantation, l'attraction et le développement d'entreprises. L'APDEQ, qui regroupe plus de 570 professionnels et experts, a pour mission de jouer un rôle stratégique dans le développement des compétences et des connaissances des artisans du développement économique au Québec, en leur proposant des formations pertinentes à leur domaine d'expertise et en stimulant la mise à profit de leur réseau, tout en contribuant à la valorisation et à la reconnaissance de leur profession. L'Association existe depuis près de 60 ans.

Pour la tenue de son prochain congrès, qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 octobre 2017, l'APDEQ s'est associée au réseau PME MTL, qui contribue à l'organisation locale de cette 58^e édition. Afin de les aider à organiser un événement à la hauteur de la qualité attendue en marge du 375^e anniversaire de la fondation de la Montréal, l'APDEQ et le réseau PME MTL ont formulé, le 15 mars 2017, une demande conjointe de contribution financière de 15 000 \$ à la Ville de Montréal. La demande est en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL.

DESCRIPTION

Sous le thème *Au cœur de la Révolution Entrepreneuriale*, le 58e congrès annuel de l'APDEQ aura lieu à l'hôtel Hyatt Regency du Quartier des spectacles du 4 au 6 octobre prochains. Avec une présence attendue de près de 250 participants, les ateliers du congrès aborderont, entre autres sujets, des thèmes tels que :

- les diverses facettes du dynamisme entrepreneurial qui s'observent à l'échelle de la province;
- la progression générale de l'entrepreneuriat québécois;
- les résultats de « l'Indice entrepreneurial québécois »;
- l'impact de l'implication soutenue du secteur privé et des PME dynamiques dans le développement de l'entrepreneuriat;
- l'effet de la nouvelle génération d'entrepreneurs sur l'expansion entrepreneuriale.

Du point de vue économique, le congrès de Montréal entend dresser le portrait actuel de l'entrepreneuriat. Les nouveaux entrepreneurs sont jeunes, bien formés, créatifs, inventifs et proposent des biens et des services qui les positionnent sur des marchés mondiaux à fort potentiel. Les ateliers visent à aider les participants à cerner les changements qui s'exercent afin d'intervenir plus efficacement auprès de cette nouvelle clientèle, plus mobile que les précédentes.

Tel qu'illustré dans le tableau présentant les revenus anticipés au congrès, la contribution financière pour laquelle la Ville est sollicitée permettrait à l'APDEQ et son partenaire, le réseau PME MTL, de combler 7 % des objectifs de financement et servirait à promouvoir le congrès de Montréal auprès de ses membres et de tenir un congrès dont la qualité est à la hauteur des événements qui contribueront à marquer le 375e anniversaire de la fondation de la Montréal. En contrepartie de cette contribution, la Ville bénéficie des avantages décrits à la colonne « Présentateur » au tableau de visibilité et de partenariat en pièce jointe mais comprend trois (3) laissez-passer additionnels pour le congrès.

Revenus anticipés – Congrès APDEQ		
Subventions et commandites	115 000 \$	50 %
Ville de Montréal	15 000 \$	7 %
Exposants et kiosques	7 500 \$	3 %
Inscriptions des participants	91 625 \$	40 %
TOTAL	229 125 \$	100 %

Les modalités relatives au versement de la contribution sont précisées dans un projet d'entente préparé à cette fin, retrouvé dans la section pièces en tant que document juridique.

JUSTIFICATION

Le congrès de l'APDEQ étant reconnu pour la qualité des thématiques et leur aspect formateur, les participants à l'édition de Montréal seront appelés à mesurer si la hausse de la volonté d'entreprendre est un phénomène passager ou durable, à identifier les besoins de ces nouveaux entrepreneurs, leurs attentes par rapport aux organismes d'accompagnement ainsi que le comportement est désormais requis pour les accueillir et les retenir. Autant d'aspects qui sont à la fois conformes aux objectifs de la Stratégie de développement économique de la Ville ainsi que ceux poursuivis par les ententes de délégation avec le réseau PME MTL et pertinents, tant pour les experts municipaux du développement économique que pour les équipes du réseau PME MTL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 15 000 \$. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Direction de l'Entrepreneuriat du Service du développement économique. Les crédits ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale (15 % agglomération, 85 % Ville).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entente produite sous format de document juridique en pièce jointe comporte une clause demandant à l'Association de présenter les initiatives, les actions ou un plan de récupération des matières recyclables prévu en marge du congrès.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution municipale permettrait à l'association de consolider ses sources de financement, de procéder aux réservations requises, de confirmer auprès d'autres partenaires approchés ainsi qu'auprès des participants potentiels œuvrant sur le territoire montréalais, l'intérêt de la Ville de Montréal envers l'évolution de l'entrepreneuriat. L'absence de la contribution municipale ne mettrait pas en péril la tenue du colloque. Toutefois, advenant qu'elle soit privée de cet apport financier, l'APDEQ devra compter davantage sur les revenus générés par les participants inscrits, ce qui nécessiterait un effort de sollicitation auprès de ses membres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera réalisée avec la collaboration du Service des communications et avec la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'ouverture officielle du 58^e congrès de l'APDEQ se fera le mercredi 4 octobre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maria BARDINA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-10

Géraldine MARTIN
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2017-06-01



Dossier # : 1176794003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ à dix organismes pour l'année 2017, pour des activités liées à l'accueil de jour des personnes sans-abri, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ à dix organismes, pour l'année 2017, pour des activités liées à l'accueil de jour des personnes sans-abri, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018);
2. d'approuver les 10 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Organisme	Projet	Montant
Action-Réinsertion (Sac à dos)	Le centre de jour - premiers pas de la démarche de réinsertion sociale et économique des personnes itinérantes	30 000 \$
La Mission St-Michael	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
En marge 12 - 17	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Dîners St-Louis	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$

Refuge des jeunes de Montréal	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
La rue des femmes de Montréal	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Le Groupe communautaire L'itinéraire	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Église anglicane Emmaüs / La porte ouverte	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	Kaie:ri nikawera:ke - Accueil, référence et suivi	30 000 \$
La Maison Benoît Labre	Accueil, référence, accompagnement et suivi	30 000 \$

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-01 19:34

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176794003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ à dix organismes pour l'année 2017, pour des activités liées à l'accueil de jour des personnes sans-abri, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération lors de sa séance du 18 mai 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194), dans le cadre des Alliances pour la solidarité et par lequel le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CE16 0737 du 4 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ à 10 organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CE15 2077 du 18 novembre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 240 000 \$ aux huit organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, dont 30 000 \$ respectivement à La Mission St-Michael, En marge 12 - 17, Dîners St-Louis, Refuge des jeunes de Montréal, La rue des femmes de Montréal, Le Groupe communautaire l'Itinéraire et Centre d'amitié autochtone de Montréal inc., pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016)

CG15 0609 du 29 octobre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 689 \$ à quatre organismes, pour l'année 2015, dont 102 960 \$ à La rue des Femmes de Montréal, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance

CE15 1857 du 14 octobre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 170 088 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, dont 20 000 \$ à la Maison Benoît Labre, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016)

CE15 1424 du 2 août 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 161 551 \$ aux six organismes ci-après désignés, dont 32 501 \$ à Action-Réinsertion, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016);

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;

CE15 0977 du 20 mai 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 000 \$ à deux organismes, pour l'année 2015, dont 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte Ouverte / The Open Door, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CE14 1974 du 17 décembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

CE14 1370 du 3 septembre 2014

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 121 169 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, dont 27 501 \$ à Action-Réinsertion et 20 865 \$ à la Maison Benoît Labre, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

CE14 0950 11 juin 2014

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte ouverte / The Open Door, pour permettre l'élargissement de ses heures d'ouverture dans le cadre du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 1er juin 2014 au 31 décembre 2014

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

La complexité des situations vécues par les personnes en situation d'itinérance nécessite une collaboration et une concertation entre tous les acteurs montréalais qui œuvrent dans ce domaine. Soucieuse de prendre part à cet effort, la Ville de Montréal verse depuis 1991 un soutien financier annuel de 30 000 \$ à sept des dix organismes communautaires présentés dans ce sommaire, les trois autres, soit Action-Réinsertion, Église anglicane Emmaüs (La porte ouverte / The Open Door) et La Maison Benoît Labre complètent l'offre de services destinée aux centres de jour depuis 2015. Ensemble, ils permettent une offre de services bien répartie sur le territoire : six centres de jour sont situés dans l'arrondissement de Ville-Marie, un dans celui du Plateau Mont-Royal, un dans Le Sud-Ouest, un dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et un autre dans Westmount, à proximité du square Cabot, où la présence d'Autochtones en situation d'itinérance est fortement marquée.

Les centres de jour sont des endroits où les personnes itinérantes peuvent passer un moment durant la journée. Ils offrent du soutien individuel et répondent à des besoins de base en offrant des repas, des espaces de repos et des installations pour se doucher et faire la lessive. Dans certains cas, ils offrent des soins de santé, des casiers postaux et des casiers pour entreposer des effets personnels. Tous les projets recommandés dans ce dossier décisionnel visent à offrir des services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi aux personnes itinérantes et, dans certains cas, spécifiquement aux jeunes, aux femmes ou aux personnes autochtones.

JUSTIFICATION

Tous les projets correspondent à l'un des quatre principes directeurs du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, soit celui d'offrir des alternatives à l'itinérance et plus spécifiquement à l'égard de l'action 8 : « Aider les centres de jour ».

Par ailleurs, les données du dénombrement « Je compte Mtl 2015 » démontrent que les centres de jour sont fortement utilisés par les personnes itinérantes, même par des personnes plus réfractaires comme celles qui dorment à l'extérieur ou qui proviennent de l'extérieur de Montréal. Ainsi, les centres de jour jouent un rôle stratégique en intervention sociale, pour la Ville et ses partenaires, car ils représentent de véritables portes de sortie à l'itinérance.

Finalement, en 2017, la Ville a entrepris la réalisation d'un portrait des centres de jour à Montréal dans le but de mieux connaître le rôle essentiel joué par ces ressources dans la vie et le cheminement des centaines de personnes itinérantes chaque année ainsi que de baliser les efforts supplémentaires qui pourront être déployés par la Ville, notamment dans le prochain plan d'action en itinérance.

La date de début des projets est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, car il s'agit de projets en reconduction. Dans tous les cas, un montage financier auquel s'ajoutent d'autres sources de financement a permis le début des activités. Les soutiens financiers recommandés permettront la poursuite des actions développées par ces organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec, dont le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 a été approuvé lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire,

ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe, de même qu'un portrait global des contributions versées par la Ville à ces mêmes organismes, pour d'autres projets.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années, pour les mêmes projets, se résume comme suit :

Organisme	Montant accordé			Montant recommandé 2017	Projet	% soutien Ville-MTESS par rapport au total du projet
	2014	2015	2016			
Action-Réinsertion	27 501 \$	32 501 \$	30 000 \$	30 000 \$	Le centre de jour - premiers pas de la démarche de réinsertion sociale et économique des personnes itinérantes	14%
La Mission St-Michael	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	Accueil, référence, accompagnement et suivi	52%
En marge 12 - 17	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	Accueil, référence, accompagnement et suivi	8%
Dîners St-Louis	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	Accueil, référence, accompagnement et suivi	78%
Refuge des jeunes de Montréal	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	Accueil, référence, accompagnement et suivi	28%
La rue des femmes de Montréal	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	Accueil, référence, accompagnement et suivi	12%
Le Groupe communautaire L'itinéraire	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	Accueil, référence, accompagnement et suivi	17%
Église anglicane Emmaüs / La porte ouverte	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	Accueil, référence, accompagnement et suivi	62%
Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	Kaie:ri nikawera:ke - Accueil, référence et suivi	51%
La Maison Benoît Labre	20 865 \$	20 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	Accueil, référence, accompagnement et suivi	79%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Plus spécifiquement, la Ville, en soutenant les activités de ces dix centres de jour, favorise directement l'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes, brise leur isolement, subvient à certains besoins de base et améliore l'accès à une gamme variée de services adaptés aux clientèles qui font l'objet d'une attention particulière, comme les femmes, les jeunes et les personnes autochtones.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2017 Présentation au comité exécutif
Mars 2018 Fin des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc LORTIE

ENDOSSÉ PAR

Agathe LALANDE

Le : 2017-05-11

Conseiller en développement communautaire

Chef de division - Lutte à la pauvreté et
l'itinérance

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-05-31



Dossier # : 1177257001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Fondation Jasmin Roy dans le cadre d'un sondage pancanadien mené auprès de la communauté LGBT / Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Fondation Jasmin Roy dans le cadre du dévoilement des résultats d'un sondage pancanadien mené auprès de la communauté LGBT;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 10 000\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports;
3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-31 12:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177257001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Fondation Jasmin Roy dans le cadre d'un sondage pancanadien mené auprès de la communauté LGBT / Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Incorporée en octobre 2010, la Fondation Jasmin Roy (FJR) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de lutter contre la discrimination, l'intimidation et la violence faites aux jeunes en milieu scolaire aux niveaux primaire et secondaire. La FJR n'offre pas d'aide directe aux jeunes qui vivent des problèmes liés à l'intimidation, elle soutient plutôt des gens qualifiés pour intervenir auprès de ces jeunes, particulièrement en milieu scolaire. Parmi ses activités, mentionnons le *Programme d'aide aux écoles* permettant l'embauche d'un intervenant qui se consacre au dossier de lutte à l'intimidation, la discrimination et la violence à l'école, et ce, à raison d'une journée par semaine pendant toute une année scolaire, ainsi que l'organisation de différents concours à l'intention des écoles (Prix Émilie Bierre, Prix du ruban mauve, Prix école en rose).

Dans la foulée des activités entourant le 375^e anniversaire de Montréal et pour souligner le 150^e anniversaire de la confédération en 2017, la Fondation Jasmin Roy s'est associée à la banque Royale du Canada afin de réaliser un sondage pancanadien dont le but est de mieux connaître les valeurs des jeunes de 15 à 25 ans de la communauté LGBT du Canada. Ce sondage, réalisé par CROP à travers tout le Canada, permettra de dégager les attentes et les besoins de la nouvelle génération LGBT et de mieux identifier les différences au sein même de la communauté LGBT.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

C'est dans le cadre de son sondage pancanadien que la Fondation Jasmin Roy a sollicité la Ville de Montréal afin d'obtenir un soutien financier. Ce dernier vise à soutenir la promotion et l'organisation de l'événement au cours duquel la FJR dévoilera les résultats de ce sondage. Cet événement se tiendra le 9 août 2017, de 10 h à 12 h, au Musée des Beaux-arts de Montréal.

Par ailleurs, mentionnons que Montréal sera l'hôte de la Conférence nationale sur les droits des personnes LGBT, organisée par *Fierté Canada 2017*; le dévoilement des résultats du sondage s'inscrit donc dans le cadre des activités entourant cet important événement.

JUSTIFICATION

Après avoir analysé la demande, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande d'accorder une contribution financière de 10 000\$ à la FJR. Le projet s'inscrit dans les orientations de la Ville en matière de lutte à la discrimination et les résultats du sondage alimenteront la connaissance et la réflexion de la Ville relativement aux valeurs et aux attentes de la jeune communauté LGBT montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 10 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du SDSS.

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2017	Soutien SDSS / Projet global
		2014	2015	2016		
Fondation Jasmin Roy	Sondage pancanadien sur les valeurs des jeunes LGBT	-	-	-	10 000 \$	11 %

Le versement sera effectué conformément à la date inscrite à la convention signée entre la Ville de Montréal et l'organisme.

La Fondation Jasmin Roy n'a fait l'objet d'aucun financement antérieur par la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2010 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par les informations recueillies et les actions qui pourraient en découler, le projet contribue à la lutte contre la discrimination faite aux jeunes de la communauté LGBT et favorise une cohabitation sociale plus harmonieuse.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'événement se tiendra à Montréal le 9 août 2017 et la présence du maire sera sollicitée par la FJR.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

14 juin 2017 - Comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hong-Van TRAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie COUTU
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-16

Nadia BASTIEN
c/d diversite sociale

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-05-30



Dossier # : 1177466002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales en 2017, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 1, totalisant la somme de 184 738 \$ incluant les frais de concours de 2 322 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel. / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales en 2017, dans le cadre du Programme d'art mural- volet 1, totalisant la somme de 184 738 \$ incluant les frais de concours de 2 322 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel.

Projets financés dans le cadre du Programme d'art mural 2017 - Volet 1						
Promoteur	Projet	Artiste	localisation	Budget total du projet	Budget octroyé MCC / Ville	% du budget total du projet
Diffusion AGC Montréal	Rue Bélanger	VHLS (Alexandro Farto)	Rosemont-La Petite-Patrie	73 050,00 \$	47 750,00 \$	65,40%
Diffusion AGC Montréal	Rue Chateaubriand	Benny Wilding (Benoit Létourneau)	Rosemont La-Petite-Patrie	24 640,00 \$	16 016,00 \$	65,00%
MU	Rue Notre-Dame Ouest	Nelio	Sud-Ouest	75 500,00 \$	48 500,00 \$	64,20%
MU	Rue Saint-Denis	Mono Gonzalez	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	47 000,00 \$	30 500,00 \$	65,00%
MURAL	Rue Victoria	1010	Ville-Marie	39 650,00 \$	39 650,00 \$	100%
TOTAL				259 840,00 \$	182 416,00 \$	

2. d'approuver à cette fin les projets de convention entre la Ville de Montréal et les organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

3. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 et 2015-2016.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-05 09:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177466002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales en 2017, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 1, totalisant la somme de 184 738 \$ incluant les frais de concours de 2 322 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel. / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Par ses politiques et ses programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique. Un de ces moyens passe par l'art mural.

Créé en 2016 suite à une collaboration entre la Ville de Montréal (Service de la culture, Service de la concertation des arrondissements et Arrondissement Ville-Marie) et le ministère de la Culture et des Communications, le Programme d'art mural vise à embellir l'espace public montréalais par la réalisation de murales extérieures visibles, créatives et liées à leur contexte. Il comporte trois volets, correspondant chacun à une démarche et à des critères d'appréciation différents. Il est doté d'un budget de 725 000 \$ pour soutenir des projets à réaliser sur l'ensemble du territoire montréalais.

Le présent sommaire décisionnel concerne le premier volet, nommé Murales de grande visibilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1078 - Séance ordinaire du mercredi 15 juin 2016 - Accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural- volet 1, totalisant la somme de 135 818,50\$, incluant les frais de concours,aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que

prévue dans l'Entente sur le développement culturel. / Approuver les projets de convention à cet effet.

CA16 240183 - Séance ordinaire du mardi 12 avril 2016. Réserver une somme de 125 000 \$ par année pendant trois ans, soit les années 2016, 2017 et 2018 pour un total de 375 000 \$

à partir des surplus libres de l'arrondissement pour la réalisation de divers projets de murales dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CE 15 0919- Séance ordinaire du mercredi 13 mai 2015. Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 192 350 \$, aux promoteurs (organismes et arrondissements) ci-après désignés, pour l'année 2015, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel du ministère de la Culture et des Communications (MCC). /

Approuver à cette fin les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers. / Autoriser un

budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel de 100 000 \$ et d'autoriser la Division des quartiers culturels du Service de la culture à affecter cette somme pour la réalisation du

projet pilote d'art mural, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. / Autoriser un virement budgétaire au montant de 96 175 \$ en provenance du budget 2015 du

Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture;

CE15 0921 -Séance ordinaire du mercredi 13 mai 2015. Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 166 750 \$, aux organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de murales et de projets de prévention en lien avec les graffitis, et ce, à même le budget de fonctionnement de la Ville /Approuver les 11 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier/ Autoriser la directrice du Service de la concertation des arrondissements à signer ces conventions pour et au nom de la Ville de Montréal / Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le volet 1 du Programme d'art mural est principalement axé sur la qualité artistique des murales. Il vise la réalisation de grandes murales sur des murs offrant une très bonne visibilité à partir du domaine public. Il s'adresse aux organismes à but non lucratif producteurs de murales ayant plus de deux ans d'expérience et associés à un artiste professionnel, à un muraliste ou à un collectif d'artistes reconnu. Les projets doivent avoir obtenu l'appui de l'arrondissement concerné et du propriétaire du mur.

Ce volet relève du Service de la culture et est financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal par le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Un appel à projets pour les volets 1 et 2 de la seconde année du Programme d'art mural a été lancé en décembre 2016. Dans le volet 1, quinze projets admissibles selon les critères dictés ont été présentés au jury.

Le jury était composé :

- D'un artiste professionnel;
- D'un représentant du milieu de l'art urbain;
- D'un représentant des organismes communautaires;

- D'un représentant du Service de la culture;
- D'un représentant du ministère de la Culture et des Communications;
- D'un représentant de l'arrondissement Ville-Marie;
- D'un représentant du Service de la concertation des arrondissements.

Les projets du volet 1 du Programme d'art mural ont été choisis par le jury sur la base des critères suivants:

- Qualité du portfolio et de la démarche artistique proposée (50 %)
- Visibilité, accessibilité et impact visuel du projet (15 %)
- Activités de médiation culturelle (10 %)
- Mobilisation des citoyens, des entreprises et des organismes locaux (10 %)
- Faisabilité technique et financière du projet proposé (10 %)
- Adéquation du projet avec les problématiques et les objectifs du milieu (5 %)

Le volet 1 du Programme d'art mural dispose d'un budget de 200 000 \$ par année, la moitié provenant de la Ville de Montréal, l'autre moitié du ministère de la Culture et des Communications. La contribution financière pourrait atteindre 2/3 de la valeur du projet, jusqu'à concurrence de 49 000 \$. Si le projet est de plus de 73 500 \$, le total ne dépasserait pas 49 000 \$, sauf pour les projets réalisés dans Ville-Marie. Une contribution additionnelle globale pouvant aller jusqu'à 125 000 \$ pour des projets réalisés dans Ville-Marie est prévue. L'arrondissement Ville-Marie participe aux financements des projets sur son territoire à hauteur de 50%.

Des 15 projets soumis au jury, 5 sont recommandés.

Pour le volet 1, 2017: le montant total des subventions aux organismes est de **182 416,00 \$**, les tableaux suivants détaillent l'attribution des fonds. À ce montant s'ajoutent les frais de concours de **2 322 \$**, portant le montant total de la dépense à **184 738 \$**. En 2017, les frais relatifs aux rencontres du jury ont été partagés par les deux services.

Projets financés dans le cadre du Programme d'art mural 2017 - Volet 1						
Promoteur	Projet	Artiste	localisation	Budget total du projet	Budget octroyé MCC / Ville	% du budget total du projet
Difusion AGC Montréal	Rue Bélanger	VHLS (Alexandro Farto)	Rosemont-La Petite-Patrie	73 050,00 \$	47 750,00 \$	65,40%
Difusion AGC Montréal	Rue Chateaubriand	Benny Wilding (Benoit Létourneau)	Rosemont La-Petite-Patrie	24 640,00 \$	16 016,00 \$	65,00%
MU	Rue Notre-Dame Ouest	Nelio	Sud-Ouest	75 500,00 \$	48 500,00 \$	64,20%
MU	Rue Saint-Denis	Mono Gonzalez	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	47 000,00 \$	30 500,00 \$	65,00%
MURAL	Rue Victoria	1010	Ville-Marie	39 650,00 \$	39 650,00 \$	100%
			TOTAL	259 840,00 \$	182 416,00 \$	

Répartition du financement						
Promoteur	Projet	Ville-Marie	Service de la culture	MCC	Budget octroyé MCC/ Ville 50/50	% ville centre / % Ville-Marie
Diffusion AGC Montréal	VHILS (Alexandre Farto)	0,00 \$	23 875,00 \$	23 875,00 \$	47 750,00 \$	50% ville centre
Diffusion AGC Montréal	Benny Wilding (Benoit Létourneau)	0,00 \$	8 008,00 \$	8 008,00 \$	16 016,00 \$	50% ville centre
MU	NELIO	0,00 \$	24 250,00 \$	24 250,00 \$	48 500,00 \$	50% ville centre
MU	Mono Gonzalez	0,00 \$	15 250,00 \$	15 250,00 \$	30 500,00 \$	50% ville centre
MURAL	1010	9 912,50	9 912,50	19 825,00 \$	39 650,00 \$	44,6% ville centre 5,4% Ville-Marie
Frais de concours		0	1 675,75 \$	1 675,75 \$	2 322,00 \$	
TOTAUX		9 912,50 \$	58 721,25 \$	68 633,75 \$	184 738,00 \$	

Contributions de la Ville de Montréal, reçues par l'organisme MU, au cours des 5 dernières années et en 2017 au 10 mai							
		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Accroissement de la propreté	(vide)				25 000 \$	24 975 \$	49 975 \$
Conseil des arts	(vide)	5 000 \$	3 000 \$	13 000 \$	5 000 \$	18 333 \$	44 333 \$
Entente MCC-Ville - Volet culturel - Accès arts et culture	CE12 1915		8 000 \$				8 000 \$
Interventions prioritaires - Propreté - Proximité	CE15 0921				46 125 \$	15 375 \$	61 500 \$
	CE16 1079					45 680 \$	3 645 \$
Loisirs et pratiques culturelles	CE13 1416		5 000 \$				5 000 \$
MFFN - Adm. Culture, sports, loisirs et développement social	CA1 2 10 193	6 000 \$					6 000 \$
	CA1 5 10 318				6 000 \$		6 000 \$
PMR - Soutien aux élus locaux	CA1 2 25 023 7	10 000 \$					10 000 \$
	CA1 3 25 028 2		5 000 \$				5 000 \$
Programme de murales artistiques	CE14 1071			71 130 \$			71 130 \$
	CE15 0919				60 965 \$	18 710 \$	79 675 \$
Programme de murales artistiques - Budget additionnel	CE14 1071			27 000 \$			27 000 \$
	CE15 0919				53 675 \$	7 500 \$	61 175 \$
PTI - Développement culturel (Programme d'art mural 2016 - Volet 1 - Entente dév. Cult.)	CE16 1078					62 967 \$	62 967 \$
RDP - Gestion - Culture	0195				15 000 \$		15 000 \$
	(vide)			10 000 \$			10 000 \$
Réglementation de la gestion de l'eau - local	CE13 0189		15 000 \$				15 000 \$
RPP - Loisirs	16260155					1 500 \$	1 500 \$
SLT - Conseil d'arrondissement	1166879005					12 500 \$	12 500 \$
	CA1 5 08 036 1				19 000 \$		19 000 \$
Soutien et projets spéciaux	CE12 1879	5 000 \$					5 000 \$
SUD - Affectation de surplus-DSA	(vide)				250 \$	500 \$	750 \$
SUD - Gestion projet propreté	CA1 2 22 034 3	25 000 \$					25 000 \$
	CA1 3 22 016 7		25 000 \$				25 000 \$
	CA1 4 22 034 1			25 000 \$			25 000 \$
Travaux publics - SCA	CE130752		85 000 \$				85 000 \$
	CE14 0874			40 000 \$			40 000 \$
	CM12 0558	105 000 \$					105 000 \$
VMA - Bureau administratif	CA1 2 24 021 4	2 700 \$	300 \$				3 000 \$
	CA1 3 24 021 6		6 750 \$	750 \$			7 500 \$
	(vide)			13 750 \$			13 750 \$
VMA - Bureau de projets Centre-Ville & ingénierie	CA1 5 24 014 4					7 500 \$	7 500 \$
	(vide)				22 500 \$		22 500 \$
VMA - C.S.L.D.S - Gestion	CA1 6 24 016 8					250 \$	250 \$
	CA1 7 24 014 7						250 \$
	(vide)				250 \$		250 \$
VMA - Conseiller de Ville Saint-Jacques	(vide)					125 \$	125 \$
VMA - Contributions Maire & Élus	(vide)		2 000 \$	2 000 \$		125 \$	4 125 \$

VMA - Culture	ca14 240328 (vide)				350 \$		350 \$
				6 400 \$			6 400 \$
VMA - Direction	(vide)				250 \$		250 \$
VMA - Opération Montreal.net	CA1 2 24 0144	45 000 \$	81 000 \$				126 000 \$
	CA1 3 24 0226		45 000 \$	5 000 \$			50 000 \$
VMA- DSA- Surplus de gestion	CA1 2 24 061 4 (vide)	11 000 \$					11 000 \$
				125 000 \$			125 000 \$
VMA- DTP- Surplus de gestion	ca15 240133					16 250 \$	16 250 \$
	CA1 6 24 030 7					34 275 \$	34 275 \$
	CA1 6 24 048 5 (vide)					22 500 \$	22 500 \$
					48 750 \$		48 750 \$
VSM - Surplus de gestion - livres	(vide)	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	50 000 \$
TOTAUX		224 700 \$	291 050 \$	349 030 \$	313 115 \$	299 065 \$	3 895 \$

Contributions de la Ville de Montréal, reçues par l'organisme Diffusion A.G.C. Montréal, au cours des cinq dernières années, et en 2017 au 19 mai							
			2015	2017	2017	Total	
Concertation des arrondissements	DIFFUSION A.G.C. MONTREAL	CE 15 0921	14 175,00 \$	4 725,00 \$			18 900,00 \$
		CE1 5 09 21	10 987,00 \$	3 663,00 \$			14 650,00 \$
Total Concertation des arrondissements			25 162,00 \$	8 388,00 \$			33 550,00 \$
Culture	DIFFUSION A.G.C. MONTREAL	CE1 6 10 78		52 125,00 \$	15 865,69 \$		67 990,69 \$
				52 125,00 \$	15 865,69 \$		67 990,69 \$
Total Culture				52 125,00 \$	15 865,69 \$		67 990,69 \$
Rosemont- La Petite-Patrie	DIFFUSION A.G.C. MONTREAL	16260153		25 000,00 \$			25 000,00 \$
		(vide)		750,00 \$	20 000,00 \$		20 750,00 \$
Total Rosemont- La Petite- Patrie				25 750,00 \$	20 000,00 \$		45 750,00 \$
Ville-Marie	DIFFUSION A.G.C. MONTREAL	CA1 5 240142		11 915,00 \$			11 915,00 \$
		ca15 240218		453,00 \$			453,00 \$
		(vide)	37 557,00 \$				37 557,00 \$
Total Ville-Marie			37 557,00 \$	12 368,00 \$			49 925,00 \$
Total général			62 719,00 \$	98 631,00 \$	35 865,69 \$		197 215,69 \$

Contributions de la Ville de Montréal, reçues par l'organisme MURAL au cours des cinq dernières années, et en 2017 au 19 mai							
			2014	2015	2016	2017	Total
Concertation des arrondissements	MURAL	CE14 0874	10 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	10 000,00 \$
Total Concertation des arrondissements			10 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	10 000,00 \$
Conseil des arts de Montréal	MURAL	(vide)	5 000,00 \$	14 047,98 \$	5 000,00 \$	0,00 \$	24 047,98 \$
Total Conseil des arts de Montréal			5 000,00 \$	14 047,98 \$	5 000,00 \$	0,00 \$	24 047,98 \$
Culture	MURAL	CE15 0919	0,00 \$	35 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	35 000,00 \$
		CM15 0167	0,00 \$	40 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	140 000,00 \$
Total Culture			0,00 \$	75 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	175 000,00 \$
Diversité sociale et des sports	MURAL	(vide)	0,00 \$	0,00 \$	451,00 \$	0,00 \$	451,00 \$
Total Diversité sociale et des sports			0,00 \$	0,00 \$	451,00 \$	0,00 \$	451,00 \$
Plateau Mont-Royal	MURAL	1143945019	0,00 \$	600,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	600,00 \$
		ca1 7250145	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	13 000,00 \$	13 000,00 \$
Total Plateau Mont-Royal			0,00 \$	600,00 \$	0,00 \$	13 000,00 \$	13 600,00 \$
Total général			15 000,00 \$	89 647,98 \$	55 451,00 \$	63 000,00 \$	223 098,98 \$

JUSTIFICATION

Les objectifs du Programme d'art mural sont de :

- Embellir le paysage urbain par l'art
- Soutenir et mettre en valeur la création artistique
- Favoriser une plus grande mobilisation des citoyens, entreprises et organismes dans l'amélioration de leur milieu de vie
- Prévenir le vandalisme, notamment l'apparition de graffitis
- Faciliter l'accès à l'art dans l'ensemble des quartiers montréalais
- Augmenter les sentiments de fierté et d'appartenance à la Ville
- Enrichir le patrimoine artistique public

La mise sur pied de ce « Programme de développement de l'art mural » vise donc à établir de nouveaux standards en matière d'art mural à la Ville de Montréal et ainsi à établir les lettres de noblesse de cette forme d'expression. Cette opération qualitative et organisationnelle doit être complémentaire aux stratégies de propreté déjà en place et aux projets qui continueront d'en découler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces contributions financières est de **172 503,50 \$** et des frais de concours de **2 322 \$** sont requis.

Un montant maximal de **174 825,50\$** sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-016 Entente sur le développement culturel 2017-2020 - Années antérieures.

Un montant maximal de **9 912,50 \$** sera financé par l'arrondissement de Ville-Marie (Sommaire décisionnel : 1176890010).

Les contributions sont réalisées dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 et 2015-2016.

La dépense de **184 738 \$** est subventionnée à 50% dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de **92 369 \$** et a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes: 14-02.07.01.00-0321 et 15-04.02.01.00-0160.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables..

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les murales dans les quatre arrondissements auront un impact auprès des usagers puisqu'elles se déploieront sur des murs extérieurs et seront visibles de l'espace public pour les citoyens. Les artistes choisis sont des muralistes et artistes accomplis et reconnus. Les organismes ont de l'expérience et les arrondissements les soutiennent

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée et validée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- signature des conventions : juin 2017
- réalisation des murales : juin à octobre 2017

- médiation culturelle: juin à octobre 2017
- support à la réalisation des projets : tout au long des projets
- inauguration des projets de murales : juillet à octobre 2017
- réception de la part des organismes des bilans de projet : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public du Service de la culture .
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manon OUELLET, Ville-Marie

Lecture :

Manon OUELLET, 30 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ève DORAIS
agent de dev culturel

ENDOSSÉ PAR

Michèle PICARD
art public

Le : 2017-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-06-05



Dossier # : 1171114003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal.

Il est recommandé de:

1. Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-05 11:03

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171114003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Certains organismes à but non lucratif de Montréal (ONBL), écoquartiers de Montréal, des institutions d'enseignement en horticulture ainsi que des cuisines collectives font chaque année des demandes au Jardin botanique pour recevoir nos surplus de végétaux et/ou de la terre provenant de notre compost avant le début de la haute saison estivale.

Occasionnellement, nous recevons, également des demandes d'échanges ou des dons de végétaux des sociétés partenaires du Jardin botanique. Parmi ces demandes se comptent notamment celles de quelques cuisines collectives, pour nos légumes et fines herbes, pour la préparation de repas en faveur des plus démunis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1088 (1161114002) Céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, à certains organismes à but non lucratif de Montréal. (20 juin 2016)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à céder, sans contrepartie financière, les surplus de végétaux du Jardin botanique, qui représentent moins de 1% des quantités produites, aux organismes demandeurs mentionnés ci-dessous, et d'autres dont les demandes sont potentiellement à venir, et ce dans la limite des quantités disponibles. La liste des demandes ainsi qu'une description des organismes sont présentées en pièces jointes.

OBNL

- Maison André-Gratton (Projet écocitoyen 2015-2017)
- Maison d'Haïti
- SAESEM (Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal)
- Ruelle de l'Avenir (Centre-Sud)
- Domaine Joly-Lotbinière

ÉCO-QUARTIER

- Éco-quartier - Mercier / Hochelaga-Maisonneuve
- Éco-quartier - Rosemont / La Petite Patrie

- Comité vert de Villeray (animé par l'Éco-quartier)

SCOLAIRE

- École secondaire St-Laurent (édifice St-Germain)
- Collège Montmorency

CUISINES COLLECTIVES

- C-Vert
- Cap St-Barnabé
- Chic Resto Pop
- Cuisine collective de Côte-des-Neiges (à déterminer).

SOCIÉTÉS PARTENAIRES

- Société des Rhododendrons du Québec

JUSTIFICATION

Les surplus de végétaux au Jardin botanique représentent généralement moins de 1 % des quantités produites. Étant donné que ces surplus ne peuvent être vendus à la boutique du Jardin botanique (végétaux de petit calibre: semences, jeunes pousses et boutures), deux options s'offrent à l'équipe de l'horticulture: les donner ou les composter. En plus de réduire au minimum les surplus de végétaux envoyés au compost, les dons permettent d'entretenir de bons liens de partenariat avec des organismes de Montréal ou des sociétés partenaires du Jardin botanique de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier n'implique aucune dépense pour la Ville de Montréal. Chaque organisme viendra chercher les végétaux qui lui sont cédés au Jardin botanique de Montréal. Après une analyse préliminaire, chaque demande représente une valeur inférieure à 50 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les mesures de récupération décrites dans ce projet contribueront à l'objectif du plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui vise à récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et des encombrants d'ici 2019. Le fait de faire des "dons" des surplus de végétaux à des organismes qui peuvent en profiter est la meilleure forme de récupération.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Jardin botanique se réserve le droit de fournir les végétaux quand la plantation des jardins extérieurs sera terminée, soit vers la fin juin 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LIMOGES
Chef de division de l'horticulture du Jardin
botanique de Montréal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-24

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-05-25



Dossier # : 1177209001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 juin au 16 septembre 2017.

Il est recommandé :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2017 - 5e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-01 10:43

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177209001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 juin au 16 septembre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la cinquième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2017. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0808 - 18 mai mai 2017 - Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mai au 16 juin 2017

- CE17 0558 - 12 avril 2017 - Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 avril au 1er juillet 2017.
- CE17 0378 - 15 mars 2017 - Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 1er avril au 18 juin 2017.
- CE16 0155 - 8 février 2017 - Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 mars au 24 septembre 2017.
- CE16 1983 - 7 décembre 2016 - Approuver la 9e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 décembre 2016 au 19 février 2017.
- CE16 1768 - du 9 novembre 2016 - Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 novembre au 6 février 2017.

DESCRIPTION

Les événements suivants, coordonnés par la Division des événements publics, se réaliseront sur le domaine public du 17 juin au 16 septembre 2017. Ces événements sont :

Événements	Organismes	Dates
La grande récompense - GDPL	Le Grand Défi Pierre Lavoie	17 juin 2017
Marche de l'Espoir Spirit Walk)	Foyer pour les femmes autochtones de Montréal	17 juin 2017
Descente de Skateboard Montréal	La Société des arts technologiques	17 juin 2017
Arrivée du 1000 km - GDPL	Le Grand Défi Pierre Lavoie	18 juin 2017
Marche du courage - Procure	PROCURE Alliance	18 juin 2017
Alouettes - Navette + Tailgates	Alouettes de Montréal	15 et 22 juin, 6 et 14 juillet, 11, 24 et 31 août, 17 septembre, 9 et 22 octobre
Omettre géante - Sœur Angèle		24 juin 2017
Fête nationale - Défilé	Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc.	24 juin 2017
Inauguration - Fleuve Montagne	Ville de Montréal	2017-06-26 ou 17 juillet à confirmé
Projet Baseball	ASBM	27 juin 2017
Défilé - Fête du Canada	L'Association musicale Feuille d'Érable	1 juil. 2017
La Boucle - GDPL	Le Grand Défi Pierre Lavoie	2 juil. 2017
Langues Canada		7 juil. 2017
Carifesta	Association des festivités culturelles des caraïbes	8 juil. 2017
Marche pour Jésus (Hope for glory)	Hope of Glory Church of God	15 juil. 2017
Formule E	evenko	29 et 30 juillet 2017
Friends for Life - Bike Rally		4 août 2017
Triathlon International de Montréal	Triathlon International de Montréal	5 et 6 août 2017
Célébration de la Fierté Montréal	Fierté Montréal	10 au 20 août 2017
Under Pressure	CICU	12 et 13 août 2017
Dîner en blanc	Dîner en blanc de Montréal	17 août 2017
Festival Mode & Design	Groupe Sensation Mode	23 au 26 août 2017
Opération Sac à dos	Regroupement Partage	24 août 2017

Défi Voyage de rêve		26 août 2017
Fondation du cancer du sein du Québec		26 août 2017
Inauguration - Sentier Oka - Mont-Saint-Hilaire	CMM	2 sept. 2017
Électro - Parade	Evenko-375e	2 sept. 2017
Inauguration - Parc Frédéric-Back	Ville de Montréal	3 sept. 2017
Inauguration - Projet Bonaventure	Ville de Montréal	6 sept. 2017
Grand Prix Cycliste de Montréal	Événements GPCQM	9 et 10 Septembre 2017
Cross-Country McGill	McGill University - Service des Sports	16 sept. 2017
Juri-Course	Juri Course	16 sept. 2017

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

La contribution technique estimée pour les services de la Ville s'élève à 3 602 000\$, pour les événements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un-e agent-e de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie
Claude DUBOIS, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-18

Kevin DONNELLY
Chef de division

Kevin DONNELLY
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2017-05-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-29



Dossier # : 1176157005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 36 906,97\$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Publications BLD inc.

Il est recommandé :

1. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 36 907\$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre Publications BLD inc. et le Service de l'Espace pour la vie.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-07 08:12

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176157005

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 36 906,97\$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Publications BLD inc.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, Espace pour la vie attire près de 2 millions de visiteurs dans ses institutions, dont 650 000 jeunes. Pour réaliser cette performance, une campagne de promotion importante est mise en oeuvre, incluant l'achat d'espaces publicitaires dans les médias. Les magazines Les Débrouillards et Les Explorateurs, publiés par Publications BLD inc., sont des plates-formes qui rejoignent un nombre important de la clientèle jeunesse intéressée aux sciences et leurs parents. Aussi, le service de l'Espace pour la vie souhaite accorder un contrat aux Publications BLD inc. pour la fourniture d'espaces publicitaires, pour ses besoins, pour une dépense maximale de 64 501 \$, taxes incluses. Ce contrat sera octroyé par le directeur du service de l'Espace pour la vie, conformément aux règles de délégation

Plus qu'un simple achat d'espaces publicitaires, il s'agit d'une véritable collaboration grâce à laquelle le service de l'Espace pour la vie bénéficiera d'espaces publicitaires d'une valeur de 64 501 \$ dans les magazines pour la jeunesse Les Débrouillards et Les Explorateurs, de septembre 2017 à juillet 2018, soit 1 pleine page de type publiereportage dans 11 parutions des Explorateurs ainsi que dans 11 parutions des Débrouillards, pour un total de 22.

Par ailleurs, en septembre et octobre, les Publications BLD feront la promotion d'un concours Espace pour la vie dans leurs magazines.

Ainsi, la convention de collaboration (voir en pièce jointe pour information) prévoit:

- l'achat d'espaces publicitaires dans les magazines à hauteur de 27 594,03 \$ (taxes incluses) par le service de l'Espace pour la vie.
- une contribution en nature qui permettra au service de l'Espace pour la vie de bénéficier, en échange, d'une valeur d'achat publicitaire additionnelle de 56% soit 36 906,97 \$ (taxes incluses). La contribution en nature se détaille comme suit: le maintien d'une aire de lecture au Planétarium Rio Tinto Alcan jusqu'à novembre 2017 et de février à juin 2018, où les visiteurs peuvent se poser et lire les magazines mis à disposition; une journée VIP au Planétarium Rio Tinto Alcan pour la famille des 3 gagnants du concours Espace pour la vie organisé par les Publications BLD ; une journée VIP au Planétarium Rio Tinto Alcan pour les 3 classes gagnantes du concours ; la tenue des magazines à la boutique du Planétarium Rio Tinto Alcan pendant la durée de l'entente.

À noter: l'achat d'espaces médias aux fins d'une campagne de publicité est une exception prévue à la Loi sur les Cités et Villes et peut à ce titre se négocier de gré à gré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1159 (6 juillet 2016) : approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel les Publications BLD inc., s'engage à fournir les services professionnels pour l'achat d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 57 119,58 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 36 441,33 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre Publications BLD inc. et le Service de l'Espace pour la vie (1166157003).

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'octroi de contrat à Publications BLD, le présent dossier décisionnel vise à autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 36 906,97\$, taxes incluses, reflétant l'échange en nature entre les magazines et le service de l'Espace de l'Espace pour la vie.

JUSTIFICATION

La portée de l'ensemble des plates-formes des Publications BLD inc. permet à Espace pour la vie d'accroître sa notoriété et de promouvoir de façon performante ses activités auprès de cette clientèle cible toute l'année.

Les Explorateurs	25 500 exemplaires (132 600 lecteurs) par édition	280 500 exemplaires (1 458 600 lecteurs)/entente
Les Débrouillards	32 500 exemplaires (175 000 lecteurs)/édition	357 000 exemplaires (1 930 500 lecteurs)/entente

De plus, l'aire de lecture constitue une bonification de l'expérience de visite au Planétarium Rio Tinto Alcan, appréciée de tous les visiteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses équivalent à la collaboration en nature avec Publications BLD inc., soit une somme de 36 906,97 \$ (taxes incluses), est requis pour cette partie du dossier. Cette dépense additionnelle sera consacrée à l'achat d'espaces publicitaires dans les magazines de Publications BLD Inc. Sur le plan budgétaire, cette partie du dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ces montants additionnels devront par conséquent être transférés au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de ce dossier compromettrait la campagne annuelle de publicité de nos institutions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication du concours et des premières publicités : septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

Louis BEAUCHAMP, 12 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-12

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-06-01

CE : 30.004

2017/06/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176083004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 65 340 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration afin de permettre la création d'un poste temporaire d'agente de recherche au Service du greffe (code d'emploi 499810) et d'approuver certaines dépenses en 2017 ce, à compter de la signature du présent dossier décisionnel. Ajuster la base budgétaire du Service du greffe pour les années 2018, 2019 et 2020.

Il est recommandé :

1. D'autoriser la création d'un poste temporaire d'agente de recherche au Bureau de la présidence du conseil du Service du greffe;
2. D'autoriser un virement budgétaire de 65 340 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service du greffe;
3. D'autoriser un ajustement à la base budgétaire pour les années 2018 à 2020;
- 4 D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-07 14:58

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176083004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 65 340 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration afin de permettre la création d'un poste temporaire d'agente de recherche au Service du greffe (code d'emploi 499810) et d'approuver certaines dépenses en 2017 ce, à compter de la signature du présent dossier décisionnel. Ajuster la base budgétaire du Service du greffe pour les années 2018, 2019 et 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Montréal comme métropole est le théâtre, chaque année, de grands événements d'envergure internationales qui font sa renommée à travers le monde. Son offre culturelle, ses festivals, ses congrès et les compétitions sportives forgent son image à l'étranger. Le maire de Montréal souhaite d'ailleurs que celles et ceux qui visitent Montréal à ces occasions puissent profiter et ressentir cette joie de vivre, qui fait la signature de Montréal. En aucun temps cependant cette jovialité ne devrait se faire au détriment de femmes ou de filles qui pourraient être exploitées ou forcées de rendre des services sexuels lors d'événements. Le Conseil des Montréalaises, relevant administrativement du Bureau de la présidence du conseil du Service du greffe, a été mandaté en novembre 2016 pour se pencher sur la situation de la sécurité des femmes et des filles lors de grands événements festifs extérieurs. Un nouveau mandat vient de lui être confié par le maire de Montréal soit celui de la traite potentielle des femmes et de filles lors de la tenue du Grand Prix du Canada de Formule 1.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Afin d'être en mesure de réaliser ce mandat, il est demandé d'obtenir le financement nécessaire pour permettre la création d'un poste temporaire d'agente de recherche (code d'emploi 499810 - Centre de responsabilité 101155) au sein du Bureau de la présidence du conseil, pour une durée de 3 ans.

JUSTIFICATION

Le mandat confié au Conseil des Montréalaises peut se résumer comme suit :
- Échanger avec les différentes administrations et organisations pertinentes (SPVM, Agence

des services frontaliers du Canada, les Centres jeunesse du Québec, Tourisme Montréal, l'Association des hôteliers de Montréal)

- Collaborer à l'établissement d'ententes de partenariats
- Recenser les études sur le sujet
- Rassembler toutes les statistiques pertinentes
- Coordonner et réaliser une étude sur le sujet pour dépôt au conseil de ville
- Rédiger rapports annuels préliminaires sous forme de rapport d'étapes
- Émettre des recommandations
- Contribuer aux enjeux sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est estimée à 65 340 \$ au budget 2017 du Conseil des Montréalaises (soit 52 840\$ en rémunération et 12 500\$ en autres familles de dépenses) qui proviendra des dépenses contingentes.

En 2018, 2019 et 2020, la dépense annuelle estimée est de 119 100\$ (soit 94 100\$ pour la rémunération et 25 000\$ en autres familles de dépenses) et un ajustement budgétaire du même montant sera requis.

Le détail des imputations budgétaires est fourni à l'intervention ci-jointe du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit au Plan de développement durable de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine BÉRUBÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

Catherine BÉRUBÉ, 1er juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-31

Yves SAINDON
Greffier et directeur

CE : 40.001
2017/06/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176938001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements 1440, 1441, 1442, 1443, 1444, 1318-5 et 1317-15 de la Ville de Mont-Royal

Il est recommandé :

1. d'approuver, dans le cadre d'une procédure de révision quinquennale, la révision du règlement 1440 (plan d'urbanisme) et le remplacement des règlements de zonage (1441) et de lotissement (1442), adoptés le 27 mars 2017 par le conseil municipal de la Ville de Mont-Royal, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'approuver la révision des règlements de construction (1443) et sur les permis et certificats (1444), le Règlement n° 1318-5 abrogeant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 1318 et le Règlement n° 1317-15 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1317 pour faire suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adoptés le 27 mars 2017 par le conseil municipal de la Ville de Mont-Royal, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
3. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard des règlements susmentionnés et à transmettre une copie certifiée conforme à la Ville de Mont-Royal, **à la condition d'avoir reçu au préalable un avis du greffier de la Ville de Mont-Royal confirmant au greffier de la Ville de Montréal que les règlements de zonage (1441) et de lotissement (1442) sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter et conformes au nouveau plan d'urbanisme.**

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176938001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements 1440, 1441, 1442, 1443, 1444, 1318-5 et 1317-15 de la Ville de Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Mont-Royal a entrepris une révision de son plan d'urbanisme et des règlements de zonage et de lotissement. Cette démarche se fait conformément aux articles 110.3.1 et 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) qui permet la révision quinquennale d'un plan d'urbanisme et le remplacement des règlements de zonage et de lotissement.

Dans le cadre de ce même exercice, la municipalité a fait le choix de remplacer les règlements de construction et sur les permis et certificats, d'abroger un ancien règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Cet exercice vise également à effectuer la concordance obligatoire suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2015, du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma).

Conformément aux dispositions de la LAU et du Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal (RCG 15-073), ces règlements doivent faire l'objet d'un examen de conformité aux orientations et objectifs du Schéma et aux dispositions de son document complémentaire (DC).

En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RGC 15-084), puisque ce règlement concerne une municipalité reconstituée.

Il est à noter que la LAU prévoit une procédure d'adoption particulière lorsqu'il s'agit d'une révision quinquennale. La procédure prévoit d'abord un recours possible pour les personnes habiles à voter auprès de la Commission municipale du Québec (CMQ), pour l'examen de conformité des règlements de zonage et de lotissement au plan d'urbanisme, pour une période de 30 jours suivant la publication d'un avis par le greffier de la municipalité. Dans le

cas qui nous concerne, l'avis a été publié le 28 mars 2017 par le greffier de la Ville de Mont-Royal, et à la suite au délai de 30 jours, la CMQ lui a confirmé n'avoir reçu aucune demande.

Par la suite, en vertu des modalités de la LAU, ce n'est qu'après l'examen de conformité par le comité exécutif que les règlements de zonage et de lotissement feront l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire. **Toutefois, la délivrance du certificat de conformité par le greffier ne pourra se faire qu'après la réception d'un avis du greffier de la Ville de Mont-Royal confirmant au greffier de la Ville de Montréal que les deux règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2015-01-29 - CG15 0055 - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal - Sommaire décisionnel 1140219001.

Conseil municipal de la Ville de Mont-Royal :

- 2017-03-27 - Résolution n° 17-03-36 - Adoption du Règlement n° 1440 révisant le plan d'urbanisme.
- 2017-03-27 - Résolution n° 17-03-37 - Adoption du Règlement de zonage n° 1441.
- 2017-03-27 - Résolution n° 17-03-38 - Adoption du Règlement de lotissement n° 1442.
- 2017-03-27 - Résolution n° 17-03-39 - Adoption du Règlement de construction n° 1443.
- 2017-03-27 - Résolution n° 17-03-40 - Adoption du Règlement sur les permis et certificats n° 1444.
- 2017-03-27 - Résolution n° 17-03-42 - Adoption du Règlement n° 1318-5 abrogeant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 1318.
- 2017-03-27 - Résolution n° 17-03-41 - Adoption du Règlement de concordance n° 1317-15 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1317 pour faire suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

L'exercice de révision quinquennale comprend le remplacement des règlements suivants :

- Règlement n° 1440 révisant le plan d'urbanisme;
- Règlement de zonage n° 1441;
- Règlement de lotissement n° 1442.

Par la même occasion, les règlements suivants ont aussi été remplacés par de nouveaux règlements :

- Règlement de construction n° 1443;
- Règlement sur les permis et certificats n° 1444.

L'exercice comprend également l'abrogation du Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 1318 et des modifications au Règlement sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale n° 1317 pour assurer une concordance complète aux exigences du DC du Schéma.

Dans le cadre d'une révision quinquennale, on doit faire l'examen de conformité (plan d'urbanisme, zonage et lotissement) en fonction de l'ensemble du Schéma, pas seulement en fonction du DC du Schéma. Pour les autres règlements, l'examen de conformité doit se faire en fonction du DC du Schéma.

Plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Royal doit être conforme aux grandes orientations d'aménagement et de développement suivantes :

- Favoriser un cadre de vie de qualité;
- Soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole;
- Mettre en valeur les territoires d'intérêt.

Il doit également être conforme aux moyens de mise en œuvre du Schéma :

- Les grandes affectations du territoire;
- La densité d'occupation;
- Le document complémentaire.

Le nouveau plan d'urbanisme comprend un portrait du territoire selon les thématiques suivantes : historique du développement, profil sociodémographique, milieux résidentiels, équipements collectifs, pôles commerciaux, secteur d'emploi, mobilité (incluant une carte avec le réseau artériel d'agglomération), patrimoine, contraintes anthropiques, secteurs de planification et grands projets et une synthèse des enjeux d'aménagement.

Il présente un énoncé de vision et les orientations suivantes :

- Assurer l'harmonie entre les composantes bâties de la Cité-Modèle;
- Protéger et bonifier le couvert végétal sur l'ensemble du territoire;
- Consolider la vocation résidentielle des secteurs Plymouth et Bates-Ekers;
- Planifier l'intégration du pôle commercial et de divertissement Royalmount;
- Poursuivre les efforts de modernisation du secteur industriel;
- Optimiser les réseaux de circulation et l'accès aux pôles de transport collectif;
- Stimuler la revitalisation du centre-ville;
- Favoriser la pérennité des pôles commerciaux.

Chacune de ces orientations se décline en objectifs et moyens d'action, le tout conformément aux orientations et objectifs du Schéma.

La mise en œuvre du plan d'urbanisme s'articule autour d'un concept d'organisation spatiale, de la détermination des affectations du sol (incluant les classes d'usages autorisées pour chacune des affectations), des nouveaux paramètres de densité d'occupation du sol à respecter (seuils minimums de logements à l'hectare et coefficient d'occupation du sol minimal et maximal) et des grands projets d'infrastructures de transport. Les affectations du sol et les classes d'usages et les paramètres de densité sont conformes aux prescriptions du Schéma.

Quartier Royalmount

Le plan d'urbanisme souligne l'importance d'une revitalisation du secteur industriel de Mont-Royal. Il préconise notamment, en lien avec la consolidation du Quartier Design

Royalmount, l'implantation d'un vaste projet multifonctionnel basé sur le commerce et le divertissement dans le secteur industriel de Mont-Royal : le projet Royalmount. En conformité avec les orientations et objectifs du Schéma, le plan d'urbanisme reconnaît que ce projet doit s'inscrire dans une approche élargie visant la diversification et l'intensification des activités urbaines au sein du pôle économique de l'ouest de l'agglomération de Montréal. Il doit agir comme fer de lance d'un repositionnement économique du secteur d'emploi de Mont-Royal, tout en constituant par le fait même un ancrage en matière de renforcement économique du grand secteur d'emploi de l'Ouest, comme indiqué au Schéma. Il ne s'agit pas simplement de constituer un nouveau pôle commercial ou un mégacentre commercial, mais d'articuler un positionnement économique important par un projet phare en lien avec la planification stratégique du secteur Namur-De la Savane en élaboration par la Ville de Montréal, indiqué à la carte 3 - Concept d'organisation spatiale du Schéma.

De plus, le plan d'urbanisme reconduit le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier Royalmount, adopté le 22 juin 2015 (entré en vigueur le 8 juillet 2015), afin qu'il fasse partie intégrante du nouveau plan d'urbanisme, comme la LAU l'exige. Le PPU présente une caractérisation plus fine du territoire d'application, notamment les contraintes et les opportunités, une vision d'aménagement afin d'optimiser la qualité d'un projet de revitalisation dans le secteur tout en prenant en considération les enjeux relatifs au transport (routier, collectif et actif), au désenclavement (accessibilité au secteur), à l'environnement (secteur dans un îlot de chaleur), etc.

Zonage

Le règlement de zonage comprend notamment les dispositions suivantes :

L'aménagement du territoire et la mobilité (disposition 4.1 du DC)

- Nombre maximal d'unités de stationnement pour voitures à proximité d'une station de métro ou d'une gare de train;
- Exigences d'unités de stationnement pour vélos;
- Normes pour l'aménagement des unités de stationnement pour vélos.

L'adaptation aux changements climatiques (disposition 4.2 du DC)

- Verdissement minimal;
- Exigences d'installation d'un toit clair et d'un revêtement au sol perméable;
- Définition d'abattage d'un arbre;
- Détermination des situations où l'obtention d'un certificat d'autorisation d'abattage est possible;
- Exigence de plantation d'arbres.

Le patrimoine (disposition 4.3 du DC)

- Dispositions normatives pour assurer la protection et la mise en valeur des secteurs de valeur patrimoniale (disposition 4.3.3 du DC).

Le paysage (disposition 4.5 du DC)

- Interdiction de l'installation d'un panneau-réclame.

Les affectations (disposition 4.6 du DC)

- Un usage industriel doit respecter les exigences de nuisance (poussières, odeurs, fumées, vibrations, bruit, lumière éblouissante, circulation, etc.) lorsque le terrain est adjacent ou fait face à un terrain à vocation résidentielle;
- Autorisation des usages relatifs aux infrastructures publiques dans les zones comprises dans l'affectation du territoire « Industrie ».

Les contraintes et nuisances (disposition 4.8 du DC)

- Définitions des usages sensibles;
- Exigence de réalisation d'une analyse de viabilité accompagnée de normes d'aménagement visant l'occupation d'un terrain par un usage sensible adjacent à l'emprise d'une voie ferrée principale;
- Régir l'occupation d'un terrain par un usage sensible aux abords d'une voie ferrée principale et d'une voie à débit important ainsi que des conditions à respecter en matière de bruit et de vibrations;
- Régir l'occupation d'un terrain par un usage sensible aux abords d'une autoroute ou d'une voie rapide ainsi que des conditions à respecter en matière de bruit;
- Interdiction des usages autres qu'un parc et ceux de la famille « industrie » à moins de 500 mètres d'un centre de traitement des matières résiduelles;
- Interdiction d'une nouvelle installation de transport d'hydrocarbure par pipeline à moins de 300 mètres d'un usage sensible.

Lotissement

Aucune disposition du règlement de lotissement ne vise les objectifs et les dispositions du DC du Schéma.

Construction

L'adaptation aux changements climatiques (disposition 4.2 du DC)

- Exigences d'installation d'un toit clair ou vert en zones industrielles (I);
- Exigence de protection des arbres lors de travaux de construction, d'excavation ou d'aménagement paysager.

Le patrimoine (disposition 4.3 du DC)

- Dispositions normatives (matériaux de revêtement) pour favoriser l'intégration d'un bâtiment résidentiel unifamilial ou bifamilial, notamment en secteur patrimonial (disposition 4.3.3 du DC).

Permis et certificats

L'adaptation aux changements climatiques (disposition 4.2 du DC)

- Définition d'abattage d'un arbre;
- Détermination des situations où l'obtention d'un certificat d'autorisation d'abattage est possible.

Plans d'aménagement d'ensemble

Ce règlement détermine des critères d'évaluation architecturale applicables à certaines

zones situées dans des secteurs de valeur patrimoniale. Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale permet d'assurer une protection et une mise en valeur des caractéristiques architecturales visibles de la voie publique, comme le prescrit la disposition 4.3.3 du DC du Schéma. L'abrogation de ce règlement ne met pas en échec la mise en œuvre du Schéma.

Plans d'implantation et d'intégration architecturale

L'aménagement du territoire et la mobilité (disposition 4.1 du DC)

- Dispositions visant à favoriser l'accessibilité universelle.

Le patrimoine (disposition 4.3 du DC)

- Dispositions pour assurer la protection et la mise en valeur :
 - des secteurs de valeur patrimoniale (disposition 4.3.3 du DC);
 - des lieux de culte d'intérêt (disposition 4.3.4 du DC);
 - du patrimoine archéologique (disposition 4.3.5 du DC).

Le paysage (disposition 4.5 du DC)

- Dispositions pour assurer le maintien des vues depuis et vers le mont Royal indiquées au Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (disposition 4.5.1 du DC).

JUSTIFICATION

Les règlements susmentionnés ne dérogent pas aux objectifs du Schéma et de son document complémentaire. Ces règlements sont donc conformes au Schéma. Les règlements adoptés dans le cadre de la révision quinquennale de la Ville de Mont-Royal sont également des règlements de concordance au Schéma. Leurs dispositions assurent le respect des objectifs du Schéma et des dispositions du DC. Toutefois, si d'autres modifications, omises ou oubliées dans l'élaboration des règlements à l'étude, s'avèrent nécessaires pour compléter la concordance au Schéma, elles devront être adoptées ultérieurement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le plan d'urbanisme et certains règlements contiennent des orientations et des dispositions participant à la mise en œuvre des orientations du Schéma favorisant le développement durable, notamment en ce qui concerne :

- L'adaptation aux changements climatiques;
- L'augmentation du verdissement;
- L'abattage, la protection et la plantation des arbres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre l'entrée en vigueur des règlements de la Ville de Mont-Royal lors de la délivrance du certificat de conformité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Procédure d'approbation des personnes habiles à voter à l'égard des règlements de zonage et de lotissement.

- Délivrance par le greffier du certificat de conformité à l'égard des règlements lors de la réception de l'avis du greffier de la Ville de Mont-Royal confirmant au greffier de la Ville de Montréal que les deux règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter. (Par souci de cohérence du corpus réglementaire de la Ville de Mont-Royal, il convient de procéder à la délivrance du certificat de conformité de l'ensemble des règlements le même jour, comme le souhaite la municipalité.)
- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain GARCIA
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

Le : 2017-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-06-02

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-06-05